



## ANIMATION NATURA 2000 ENTITES 'RIVIÈRES ARIÈGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2022



L'Ariège vers Varilhes, MIGADO ©



L'Hers à Cintegabelle, MIGADO ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, MIGADO ©

*Février 2023*



**Etude financée par :**



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

**Rédaction du rapport :** Anne SOULARD (1),

**Relecture :** Mathieu BEAUJARD (6), Marie BERTHELOT (8), Cécile BROUSSEAU (2), Cécile CLUZET (3), Franck DUCASSE (8), Gilles DOMENC (7), Peggy GUERIN (7), Vincent LACAZE (2), Florent PAULY (5) & Allan YOTTE (4)

(1) Association MIGADO – 18 ter rue de la Garonne – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) ANA – CEN Ariège – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) Bios Ariège-Garonne – 6 route de Nescus – 09240 LA BASTIDE DE SEROU

(4) Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

(5) SBGH – 09500 MIREPOIX

(6) SMEAG – 61 rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

(7) SSV – rue Trinqué – 09200 SAINT-GIRONS

(8) SYMAR Val d'Ariège – 1 Place de la Mairie – 09400 ARIGNAC

## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>I</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2022</b> .....	<b>3</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2 Animation proposée sur l'Ariège</b> .....	<b>4</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1 Mise en œuvre de la contractualisation</b> .....	<b>6</b>
2.1.1 Contrat non agricole non forestier sur Tarascon-sur-Ariège.....	6
2.1.2 Site de Brassacou .....	12
2.1.3 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège .....	14
<b>2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....</b>	<b>19</b>
2.2.1 Suivis scientifiques.....	19
2.2.2 Participation à des études .....	22
<b>2.3 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000</b> .....	<b>22</b>
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2022</b> .....	<b>27</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>27</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>27</b>
<b>1.2 Animation prévue</b> .....	<b>28</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>30</b>
<b>2.1 Mise en œuvre de la contractualisation</b> .....	<b>30</b>
2.1.1 Contrat sur le Douctouyre .....	30
2.1.2 Peupleraies .....	35
2.1.3 Ripisylve dégradée le long de l'Hers .....	36
2.1.4 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes.....	36
2.1.5 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	36
<b>2.2 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000</b> .....	<b>41</b>
<b>REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2022.....</b>	<b>45</b>
<b>1 GENERALITES</b> .....	<b>45</b>
<b>1.1 Présentation du site</b> .....	<b>45</b>
<b>1.2 Animation proposée sur le Salat</b> .....	<b>46</b>
<b>2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB</b> .....	<b>47</b>
<b>2.1 Mise en œuvre de la contractualisation</b> .....	<b>47</b>

2.1.1	Etude d'un contrat sur Mazères-sur-Salat .....	47
2.1.2	Etude d'autres secteurs potentiels pour une contractualisation.....	49
<b>2.2</b>	<b>Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000 .....</b>	<b>51</b>
<b>ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT' 53</b>		
<b>1</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>53</b>
<b>2</b>	<b>REALISATIONS DURANT L'ANIMATION 2022 .....</b>	<b>54</b>
2.1	Travaux en rivière .....	54
2.2	Contribuer à l'évaluation des DOCOBS.....	54
2.3	Communication, sensibilisation et information.....	55
2.4	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site .....	56
<b>EVALUATION DES INCIDENCES .....</b>		<b>59</b>
<b>BILAN DE L'ANIMATION .....</b>		<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>66</b>
<b>ANNEXES.....</b>		<b>68</b>



## TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

### Table des illustrations

<i>Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS</i>	1
<i>Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)</i>	3
<i>Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)</i>	6
<i>Illustration 4. Evolution de la zone du Moulin Neuf en juillet 2019 à Tarascon (MIGADO ©)</i>	7
<i>Illustration 5. Rognage des souches (Mairie de Tarascon ©)</i>	8
<i>Illustration 6. Zone concernée par le broyage des souches en septembre 2020 (MIGADO ©)</i>	8
<i>Illustration 7. Travaux de décompactage du sol et de replantation de la ripisylve (MIGADO ©)</i>	9
<i>Illustration 8. Journée de restitution des travaux et vue aérienne du secteur (Mairie de Tarascon ©)</i>	9
<i>Illustration 9. Suivi des plantations durant l'année 2021 (MIGADO ©)</i>	10
<i>Illustration 10. Suivi des plantations durant l'année 2022 (MIGADO ©)</i>	11
<i>Illustration 11. Maquette du panneau d'informations de Tarascon (Mairie de Tarascon ©)</i>	12
<i>Illustration 12. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)</i>	13
<i>Illustration 13. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)</i>	14
<i>Illustration 14. Mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)</i>	15
<i>Illustration 15. Installations de chicanes et de barrières dans le cadre du contrat Natura 2000 (MIGADO ©)</i>	17
<i>Illustration 16. Visite sur place effectuée par la DDT31 (MIGADO ©)</i>	18
<i>Illustration 17. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)</i>	19
<i>Illustration 18. Végétation de type mégaphorbiaie et roncières (ANA CEN Ariège ©)</i>	20
<i>Illustration 19. Evolution de la placette de suivis de Renouée 4 soumise à la dynamique hydrologique – Lacroix Falgarde (ANA CEN Ariège ©)</i>	21
<i>Illustration 20. Evolution de la placette de suivis de Renouée 4 soumises à une dynamique d'embroussaillage – Lacroix Falgarde (ANA CEN Ariège ©)</i>	21
<i>Illustration 21. Rejet et régénération d'Ailanthé à Clermont (ANA CEN Ariège ©)</i>	22
<i>Illustration 22. Rassemblement des acteurs du nettoyage des berges de l'Ariège 2022 (La Belle Verte ©)</i>	23
<i>Illustration 23. Opération de nettoyage des berges de l'Ariège 2022</i>	23
<i>Illustration 24. Mois Natura 2000 sur les berges de l'Ariège à Auterive - année 2022 (MIGADO ©)</i>	24
<i>Illustration 25. Mois Natura 2000 en salle à Auterive – année 2022 (MIGADO ©)</i>	24
<i>Illustration 26. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)</i>	27
<i>Illustration 27. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)</i>	30
<i>Illustration 28. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2</i>	30
<i>Illustration 29. Visite de terrain avec l'entreprise CLARAC (MIGADO ©)</i>	31
<i>Illustration 30. Visite de terrain avec la DDT 09 (MIGADO ©)</i>	31
<i>Illustration 31. Visite de terrain avec le SBGH (MIGADO ©)</i>	32
<i>Illustration 32. Visite de terrain du SBGH (SBGH ©)</i>	32
<i>Illustration 33. Visite de terrain de juillet 2020 (MIGADO ©)</i>	33
<i>Illustration 34. Visite de terrain de septembre 2020 (MIGADO ©)</i>	33
<i>Illustration 35. Visite de terrain de juin 2021 (MIGADO ©)</i>	35

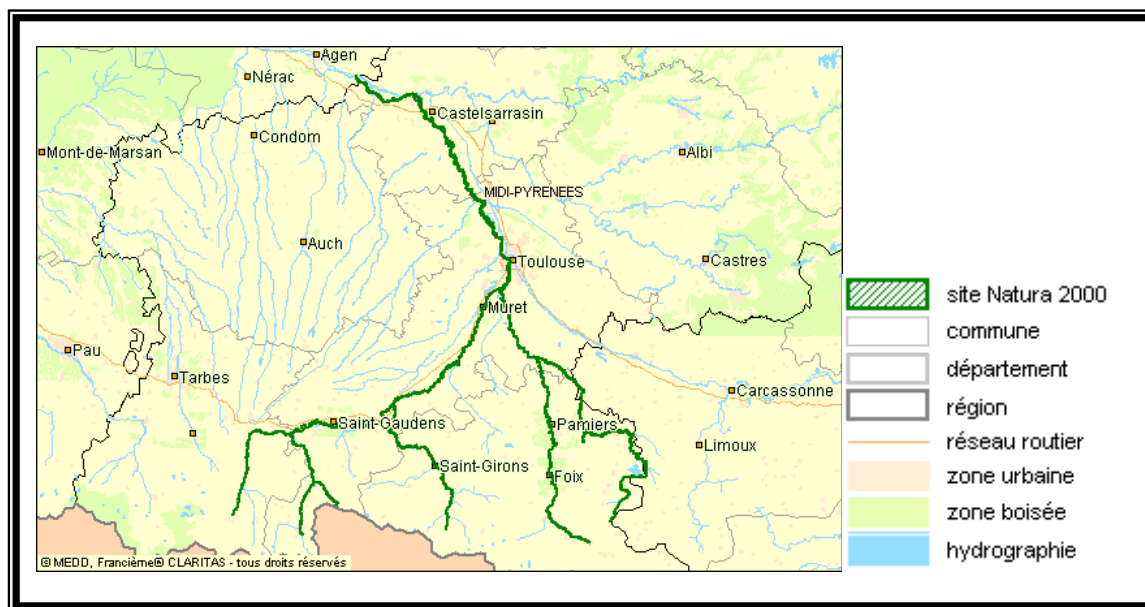
<i>Illustration 36. Travaux du SBGH sur le traitement de l'atterrissement (SBGH ©).....</i>	<i>35</i>
<i>Illustration 37. Périmètre d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers' ...</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 38. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2022 .....</i>	<i>38</i>
<i>Illustration 39. Territoire PAEC proposé pour 2023.....</i>	<i>40</i>
<i>Illustration 40. Mois Natura 2000 sur l'Hers en 2022 .....</i>	<i>43</i>
<i>Illustration 41. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©).....</i>	<i>45</i>
<i>Illustration 42. Sortie terrain à Mazères-sur Salat - secteur 1 (MIGADO ©).....</i>	<i>48</i>
<i>Illustration 43. Sortie terrain à Mazères-sur-Salat - secteur 2 (MIGADO ©) .....</i>	<i>48</i>
<i>Illustration 44. Dégâts post-crue de janvier 2022 - secteur 1 (SSV ©) .....</i>	<i>49</i>
<i>Illustration 45. Rive droite du Salat à Lacave sur des parcelles communales (SSV ©) .....</i>	<i>49</i>
<i>Illustration 46. Rive gauche du Salat à His sur des parcelles communales et privées du Maire (SSV ©).....</i>	<i>50</i>
<i>Illustration 47. Rive gauche du Salat à Castagnède sur des parcelles privées, avant et après la crue de janvier 2022 (SSV ©).....</i>	<i>50</i>
<i>Illustration 48. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2022.....</i>	<i>52</i>
<i>Illustration 49. Répartition du temps de l'animation 2022 sur les différents axes de travail..</i>	<i>61</i>
<i>Illustration 50. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur Tarascon.....</i>	<i>61</i>
<i>Illustration 51. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Lacroix-Falgarde .....</i>	<i>62</i>
<i>Illustration 52. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Pins-Justaret</i>	<i>62</i>
<i>Illustration 53. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Labarthe-sur-Lèze.....</i>	<i>62</i>
<i>Illustration 54. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Clermont-le-Fort .....</i>	<i>63</i>
<i>Illustration 55. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Le-Vernet.....</i>	<i>63</i>
<i>Illustration 56. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre ....</i>	<i>64</i>
<i>Illustration 57. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2022 .....</i>	<i>64</i>

### **Table des tableaux**

<i>Tableau 1. Bilan des mesures souscrites et des surfaces contractualisées par contrat signé en 2022 .....</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 2. Budget relatif aux mesures pour les années 2023 à 2025.....</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 3. Budget relatif aux nouveaux contrats du PAEC Hers pour les 3 premières années de mise en œuvre .....</i>	<i>41</i>

## PREAMBULE

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie (Illustration 1).



*Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »*  
© Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une trentaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'étude. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

Le SMEAG a été désigné structure animatrice - coordinatrice pour la mise en œuvre de l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 de la Garonne en Occitanie, pour 3 ans, lors de la réunion du comité de pilotage plénier du 30 janvier 2018 et a été renouvelé dans cette fonction, lors du comité de pilotage plénier du 28 janvier 2021. Cette désignation fait suite à la candidature du SMEAG, qui s'est voulue ensemblière, aux côtés du Département de la Haute-Garonne, des Syndicats Ariégeois concernés par le site (SBGH, SYMAR Val d'Ariège, SSV) et du PETR du Pays des Nestes. Ces structures

assurent un rôle d'animation territoriale pour la mise en œuvre des DOCOBs sur leur territoire respectif. L'animation est sous-traitée par une assistance à maîtrise d'ouvrage à un groupement d'associations impliquées historiquement sur la mise en œuvre de ces DOCOBs et sur leur animation à savoir MIGADO, la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA-CEN Ariège et les Bios Ariège-Garonne.

La mission d'animation Natura 2000 sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2022

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Causou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

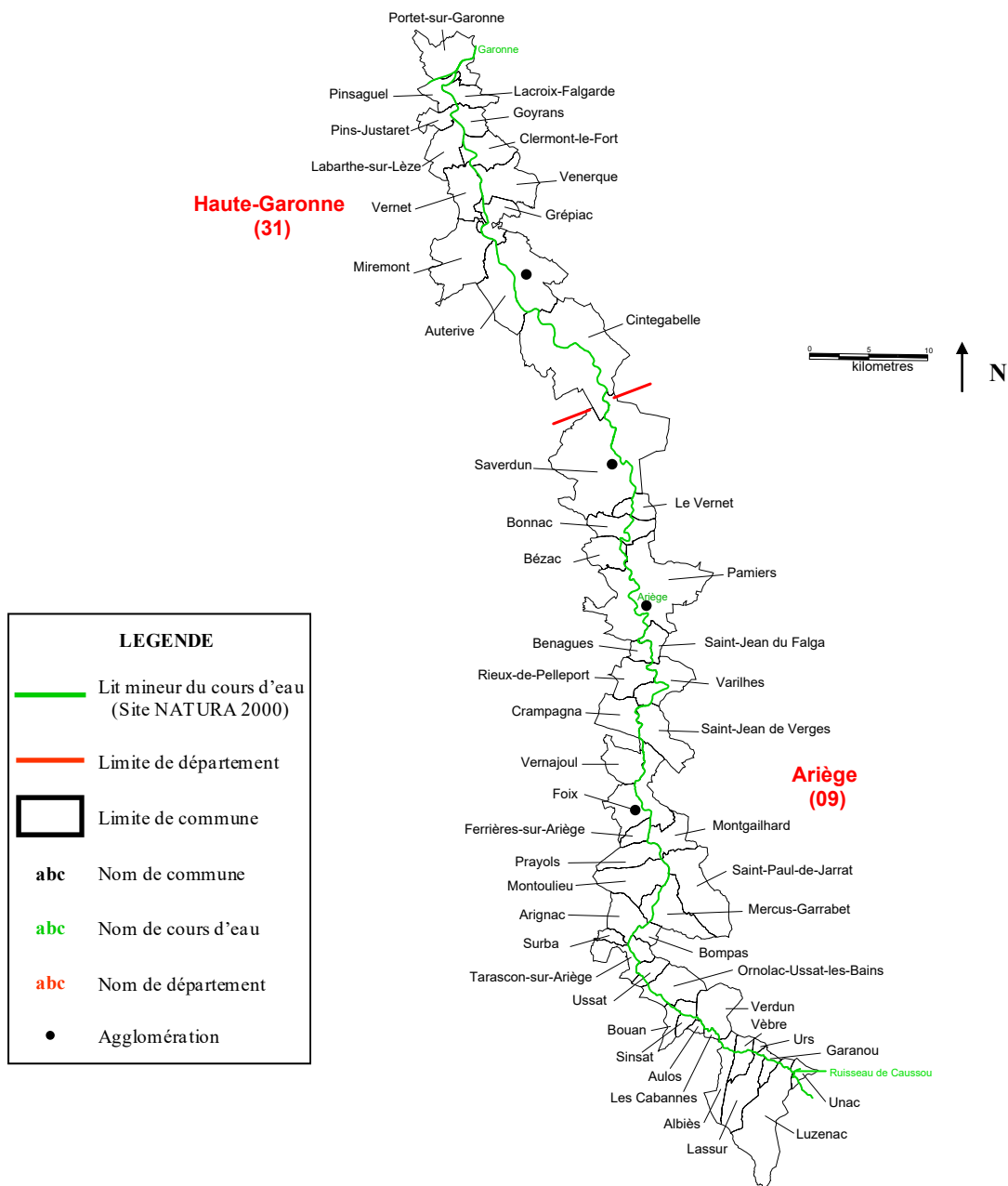


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de janvier 2022 :

L'animation sur le site de la rivière Ariège avait pour objectif de continuer à travailler sur les dossiers en cours et de développer d'autres thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Ariège avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SYMAR Val d'Ariège) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, il n'était plus prioritaire de travailler sur la signature de nouveaux contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers, si l'opportunité se présentait. Le SYMAR Val d'Ariège souhaitait également engager, selon opportunité, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2006 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette année d'animation, il était prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- Le suivi d'un contrat Natura 2000 engagé ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent l'action 1 du DOCOB Rivière Ariège « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\* ».

Un contrat de restauration de ripisylve a été déposé dans le second semestre 2019 sur la commune de Tarascon-sur-Ariège par la collectivité. L'objectif est de reconstituer une ripisylve, en zone urbaine, suite à des travaux d'abattage d'arbres dangereux. Les travaux ont commencé en 2020 avec le rognage des souches présentes, ils se sont poursuivis en 2021 avec les plantations. En 2022, nous avons travaillé sur la conception d'un panneau d'informations. En 2023, le panneau d'informations devra être installé sur place et le contrat devra être finalisé avec la demande de solde correspondante.

De nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve, étaient envisagées sur le linéaire. Un contrat forestier de mise en défens sur les ramiers de Clermont-le-Fort sur le territoire de la RNR Garonne-Ariège avait été déposé et retenu en 2017 et les travaux réalisés au début de l'année 2018. Il était envisagé de voir les possibilités d'étendre les barrières installées dans la ripisylve afin de la protéger du piétinement important dans cette zone en période printanière / estivale. Un contrat forestier de mise en défens sur plusieurs communes présentes sur le territoire de la RNR Garonne-Ariège a été déposé en 2021 et les travaux ont été réalisés dans le courant de l'année 2021. La demande de solde avait été préparée à la fin de

l'année 2021 et avait été transmise à la DDT de la Haute-Garonne. La visite sur site avec la DDT 31 devait être réalisée au début de l'année 2022.

Des projets de contrats sont également en cours suite à des visites terrain faites sur la propriété de Brassacou (restauration de ripisylve et dispositifs favorisant le développement de bois sénescents).

En fonction des opportunités et des divers contacts, de nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve pouvaient être envisagées sur le linéaire et devaient être menées en partenariat avec le SYMAR Val d'Ariège.

- Suivis scientifiques et techniques

4 contrats forestiers (trois avec le SICOVAL et un avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne) ont été finalisés début 2015. Un accompagnement est proposé par la cellule animation pour suivre l'évolution de ces zones concernées par de la gestion ou de la restauration de ripisylve. Un suivi scientifique est assuré par l'ANA-CEN Ariège par rapport aux espèces végétales invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et sur le bois de Notre-Dame à Auterive et est réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges \*\* (action 26). Il était prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action devait être médiatisée.

- Information, communication, sensibilisation

- Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale devaient contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il était prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pouvaient être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale devait être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches devait être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Cette action pouvait être combinée avec le contrat de restauration de la ripisylve en allant sensibiliser les scolaires en classe sur Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes.



○ Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur avait à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## 2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

### 2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

#### 2.1.1 Contrat non agricole non forestier sur Tarascon-sur-Ariège

Suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon (Illustration 3), le SYMAR Val d'Ariège a sollicité la cellule animation pour étudier la possibilité de proposer à la Mairie un contrat de restauration de la ripisylve.

Lors de l'animation 2017, il avait juste été possible d'aller voir sur le terrain l'état de la ripisylve restante et de discuter avec le syndicat de rivière du cahier des charges envisageable.

Durant l'animation 2018, nous avons rencontré, sur le terrain, le 13 septembre 2018, un élu, Monsieur BERMAND, ainsi que Jérôme BOUCHERON, responsable des services techniques de la Mairie de Tarascon. Lors de cette rencontre, en présence de la cellule animation et de la DDT de l'Ariège (Jean-Jacques BERNE), nous nous sommes rendus sur 3 secteurs dégradés en bord d'Ariège pour étudier la faisabilité de dépôt d'un contrat de restauration de la ripisylve.

Le secteur le plus aval, au niveau du stade du Moulin-Neuf, est celui que nous étions venus voir suite à l'abattage des peupliers malades (Illustration 4). Sur ce secteur, il était envisagé la création d'une ripisylve, via la signature d'un contrat Natura 2000. Il était également prévu de faire participer les scolaires de la commune à la replantation des arbres et des arbustes après les avoir sensibilisés, en classe, à Natura 2000. La mesure de gestion pouvait être accompagnée par une mesure d'information en intégrant la conception et la réalisation d'un panneau d'informations Natura 2000.



*Illustration 3. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)*

Sur les 2 autres secteurs plus en amont, la régénération naturelle est faible et il s'avère nécessaire d'avoir une réflexion par rapport à l'épaisseur de la ripisylve, à la diversité des espèces (pour faire face à des maladies) et à des âges de plants pour redonner de la naturalité au secteur. Il reste à déterminer comment travailler sur ce secteur, par la signature d'une charte ou la mise en place d'un contrat. Toutefois, la priorité d'action est donnée au secteur aval. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe I.

La cellule animation a travaillé sur l'élaboration d'un cahier des charges et des premiers chiffres (replantations, panneau...) ont été effectués en vue d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Tarascon-sur-Ariège, le 19 mars 2019 en présence de 2 élus, du Directeur Général des Services, de Monsieur BOUCHERON, de la DDT de l'Ariège et de la cellule animation.

Lors de cette rencontre, à la demande de Monsieur BERMAND, Anne SOULARD a exposé aux services de la Mairie la possibilité de contractualiser au stade de Moulin Neuf. Il a été convenu que lors d'un prochain conseil municipal, il faudrait l'accord de principe des élus et qu'Anne SOULARD accompagnerait la Mairie dans le renseignement du formulaire CERFA pour la contractualisation et lui fournirait la liste des pièces nécessaires au montage du dossier. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe II.

Cécile BROUSSEAU a contacté Monsieur VIGNES de l'ONF, spécialiste des maladies des arbres pour vérifier l'impact de la saperde sur les peupliers noirs (espèce autochtone) et a validé avec lui le peuplement proposé sur le secteur.

Une visite terrain a été réalisée le 19 juillet 2019 pour constater l'évolution de la zone et prendre des photos (illustration 4) pour le montage du dossier administratif.



*Illustration 4. Evolution de la zone du Moulin Neuf en juillet 2019 à Tarascon (MIGADO ©)*

Après de nombreux échanges avec le service administratif de la Mairie de Tarascon, Anne SOULARD a compilé sur place toutes les pièces administratives le 30 octobre 2019 et amené le jour même, le dossier de demande de subvention à la DDT de l'Ariège.

Ce contrat comprend 2 volets :

- **Un volet restauration** qui consiste au rognage des souches de peupliers puis à un travail du sol avant les plantations (apport de compost végétal et confection des trous de plantations) car la zone se situe à la limite d'un parking, sûrement sur une zone de remblais et le sol est très compact. L'idée est de replanter le haut de berge ; de ne pas se contenter d'un alignement d'arbres mais de gagner sur une largeur de 10 mètres au maximum (7 mètres en moyenne) pour avoir un corridor écologique conséquent. Il est envisagé de procéder à la reconstitution d'une ripisylve dans la zone qui en est dépourvue. Le nouvel habitat d'intérêt prioritaire sera composé d'espèces végétales arborées et arbustives précises validées par l'ANA-CEN Ariège en fonction des habitats naturels présents en amont et en aval. Des tuteurs et des protections anti gibier seront également installés pour limiter les dégâts de prédation.
- **Un volet entretien** qui comprend la replantation des éléments qui auront déperé pendant toute la durée du contrat (3 années). De plus, un entretien est prévu 2 fois par an (juin et septembre) au gyrobroyeur pour permettre une reprise optimale des plants.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation, la Mairie a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve en bordure de l'Ariège sur la commune de Tarascon sur Ariège », pour un montant de 11 231 €. Cet arrêté a été signé le 16/12/2019, il est joint en annexe III. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par la Mairie à la DDT de l'Ariège, le 20 février 2020. Le devis du prestataire choisi, Espaces Verts CLARAC, a été signé par la Mairie, le 20 février 2020.

Durant l'animation 2020, les travaux de rognage des souches ont eu lieu fin août 2020. Il s'agissait d'un préalable à la phase de restauration de la ripisylve. Grâce à une grignoteuse, les souches ont été réduites en broyat et un décompactage du sol a été réalisé (illustration 5) pour permettre ensuite la replantation des essences locales.



*Illustration 5. Rognage des souches (Mairie de Tarascon ©)*

Un article est paru dans la Dépêche du Midi, le 15 août 2020, pour présenter les travaux prévus dans le secteur (annexe IV). Un mois après les travaux, le 25 septembre 2020, la végétation commençait à repousser sur la zone remaniée (illustration 6).



*Illustration 6. Zone concernée par le broyage des souches en septembre 2020 (MIGADO ©)*

Une demande d'acompte a été préparée par la cellule animation en novembre 2020, puis déposée à la DDT de l'Ariège, pour le remboursement des travaux de rognage des souches.

Les plantations ont été réalisées au printemps 2021, les 1 et 2 mars 2021 (illustration 7). Le travail a consisté d'abord à refaire un travail du sol afin de décompacter la zone, puis les plantations ont été réalisées sur 2 ou 3 rangées selon les secteurs. Tous les plants ont bénéficié d'une protection anti gibier et, pour les plus grands, d'un tuteur. Un paillage a également été installé avec du bois raméal fragmenté (BRF) permettant de maintenir l'humidité autour des plants et également de faciliter l'entretien des plantations par la suite.

Nous avons initialement prévu qu'une partie des plantations soit réalisée avec les scolaires de la commune après une sensibilisation en classe à Natura 2000 mais au vu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de le mettre en place. Les plantations ont été réalisées intégralement par l'entreprise Espaces Verts CLARAC.





*Illustration 7. Travaux de décompactage du sol et de replantation de la ripisylve (MIGADO ©)*

L'ensemble des partenaires a été réuni le 2 mars 2020 après-midi pour faire un point sur les travaux réalisés (illustration 8).



*Illustration 8. Journée de restitution des travaux et vue aérienne du secteur (Mairie de Tarascon ©)*

Un article est paru dans la Dépêche du Midi, le 3 mars 2021 pour présenter les travaux réalisés dans le secteur (annexe V).



Durant l'animation 2021, l'équipe animation a suivi la reprise des végétaux en se rendant sur place les 1<sup>er</sup> avril, 16 mai, 14 juin et le 16 décembre 2021 (illustration 9).



*Illustration 9. Suivi des plantations durant l'année 2021 (MIGADO ©)*

Une visite de terrain a également été programmée avec l'entreprise CLARAC dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud, dans laquelle



Durant l'animation 2022, l'équipe animation a suivi la reprise des végétaux en se rendant sur place les 6 janvier, 17 février, 31 mai et le 10 novembre 2022 (illustration 10).



*Illustration 10. Suivi des plantations durant l'année 2022 (MIGADO ©)*

Le travail sur la réalisation du contenu du panneau d'informations, initié en 2021 a été finalisé avec la Mairie de Tarascon en 2022 (illustration 11). Ce panneau devra être installé sur le secteur, et inauguré officiellement début 2023.



Illustration 11. Maquette du panneau d'informations de Tarascon (Mairie de Tarascon ©)

### 2.1.2 Site de Brassacou

Durant l'animation 2018, les nouveaux propriétaires du lieu-dit Brassacou, près de Pamiers, ont contacté différents acteurs du territoire, dont la cellule animation, l'ANA-CEN d'Ariège et le SYMAR Val d'Ariège. Ces 2 derniers acteurs sont allés les rencontrer et faire le tour de leur propriété car ils souhaitent réaliser un inventaire de la biodiversité mais également travailler pour sa préservation voire sa reconstitution. Les propriétaires ont signé une convention de gestion avec l'ANA-CEN Ariège et un plan de gestion est en cours de rédaction, pour l'ensemble des 100 Ha de leur propriété. Des pistes ont également été évoquées par rapport à la possibilité de réaliser un contrat forestier le long de l'Ariège ou la signature d'une Charte Natura 2000.

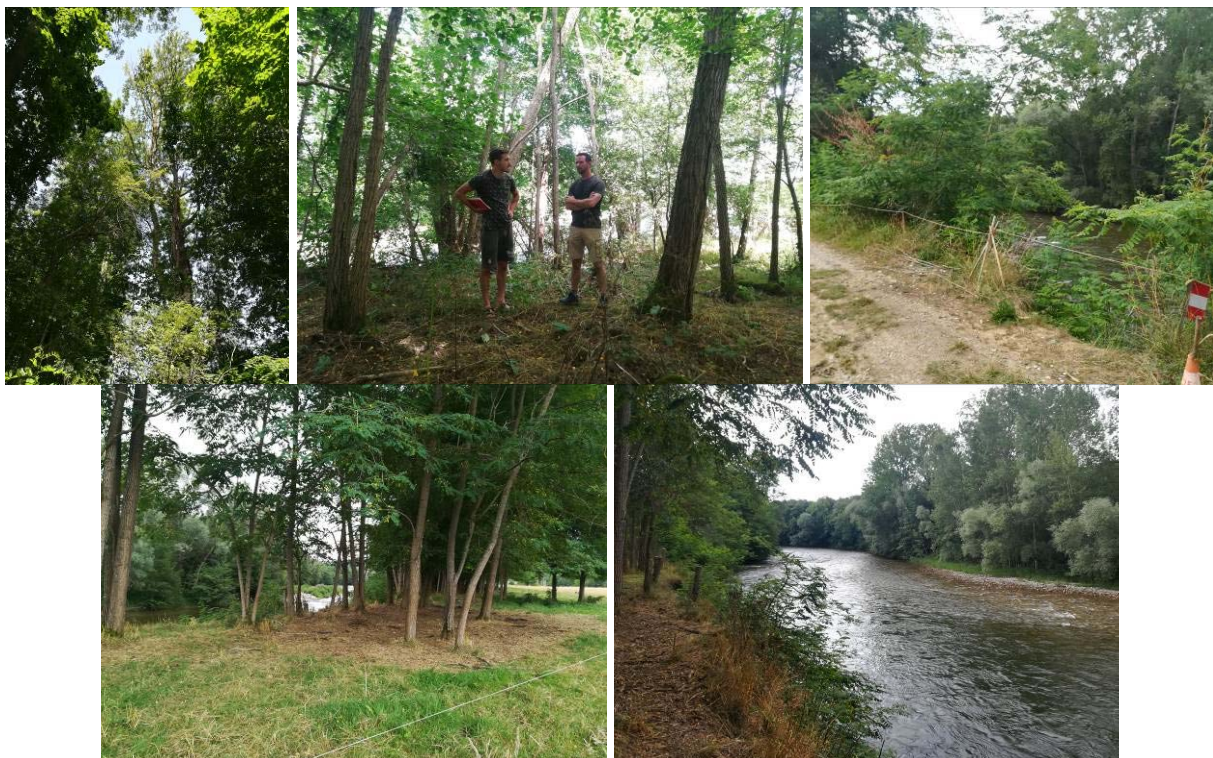
Une rencontre avec la cellule animation (Anne SOULARD et Vincent LACAZE) a été programmée le 19 septembre 2019 pour voir ce que les propriétaires souhaitaient faire et ce qui était envisageable sur le secteur. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe VI. Des pistes d'actions ont été listées mais il était nécessaire d'étudier plus précisément les différentes modalités d'actions possibles (contrat, charte).

Lors de l'animation 2020, une première visite de terrain a été réalisée le 09 juillet 2020, son objectif était d'avoir un avis des acteurs de Natura 2000 sur l'état de conservation de la ripisylve et sur son enjeu pour la biodiversité en particulier pour les espèces et les habitats de la Directive. Dans la partie la plus en amont, il existe une ripisylve quasi exclusive de robiniers. Le caractère monospécifique et la très faible régénération naturelle plaident en faveur de l'abattage de ces



arbres afin de permettre la reprise d'une ripisylve constituée d'essences plus autochtones, adaptées et biogènes. Un contrat de restauration de ripisylve ambitieux pourrait donc être envisagé sur ce linéaire assez conséquent. Plus en aval, jusqu'à la maison, la ripisylve est diversifiée et relativement dense ; elle joue son rôle à la fois d'habitat important pour la fonctionnalité du cours d'eau mais surtout pour l'accueil d'espèces animales comme la loutre, par exemple. Dans ce secteur-là, il n'y aurait pas d'intervention à faire.

En complément de la mesure de gestion, il pourrait être envisagé la pose de panneaux explicatifs lié à Natura 2000 et aux travaux entrepris (investissements visant à informer les usagers). Cette action de communication est d'autant plus pertinente qu'un sentier pédagogique sera proposé par les propriétaires aux clients du gîte. Les propriétaires indiquent qu'il existe également des arbres sénescents sur la propriété en bordure de cours d'eau, ce qui pourrait être intéressant pour la mise en place d'un contrat de maintien de ces arbres sur pied pendant 30 ans. Le compte-rendu de cette visite de terrain (illustration 12) est joint en annexe VII.



*Illustration 12. Visite de terrain à Brassacou le 9/07/2020 (MIGADO ©)*

Un second rendez-vous a été programmé le 16 octobre 2020, afin de réaliser une visite de terrain (illustration 13) et de s'organiser pour le montage des contrats envisageables.

Au niveau de la partie aval de la propriété, **un contrat sur le maintien d'arbres sénescents** pourrait être envisagé. Un inventaire a été réalisé par la suite par l'ANA-CEN Ariège et a permis d'identifier 28 arbres éligibles.

En amont de l'encoche d'érosion, on partirait sur **un contrat d'entretien et de restauration de la ripisylve**. Il est prévu à partir de l'encoche d'érosion et tant que la berge est haute vers l'amont, sur la partie haute de la berge, sur une largeur de 2/3 m une coupe des robiniers en tire sève. Sur la partie proche de la rupture ou dans la pente, prévoir l'élagage des robiniers pour limiter leur poids et éviter un effet de bascule. La replantation de la ripisylve (8 m de large environ) se fera avec des bois durs avec pivot profond comme des frênes (par rapport à la hauteur de la berge).

Les branches seront stockées en placettes de compostage, placées hors d'atteinte des crues.

Les propriétaires vont récupérer le bois valorisable ; voir si le bois non récupéré est laissé sur place ou valorisé (à prendre en compte pour le montage du contrat). L'entretien des plantations pourra être réalisé par les moutons des propriétaires. Le compte-rendu de cette visite est joint en annexe VIII.



*Illustration 13. Visite de terrain à Brassacou du 16/10/20 (MIGADO ©)*

Des entreprises ont été contactées pour l'établissement des devis en particulier sur la coupe des robiniers. Deux fiches projets, une par contrat, ont été envoyées en février 2020 auprès de la DDT de l'Ariège, afin de faire remonter les possibilités de contrats et les besoins financiers associés.

Lors de l'animation 2021, notre interlocuteur en DDT09 partant à la retraite début 2022, il nous a été demandé d'attendre la programmation 2023 pour déposer les projets de contrats sur ce secteur. Nous n'avons pas plus travaillé ce dossier lors de *l'animation 2022*, hormis des échanges mails avec les propriétaires et des contacts téléphoniques pour les tenir informés de la situation et des prochaines échéances, prévues en 2023.

### **2.1.3 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège validé en 2017, un contrat forestier de mise en défens avait été déposé en 2017 pour la mise en place de barrières sur le ramier de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche. Les travaux avaient été réalisés au début de l'année 2018 (Illustration 14).





*Illustration 14. Mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)*

Suite aux saisons estivales 2018 et 2019, des passages ayant été forcés entre les barrières, nous avons discuté avec Mathieu ORTH, conservateur de la Réserve, de la possibilité de compléter le dispositif initialement établi. En effet, les dégradations engendrées par la fréquentation (piétinement, arrachage, érosion des sols...) ont un impact important sur l'ensemble de la ripisylve des bords d'Ariège.

A la fin de l'année 2020, une estimation des besoins a été transmise à la DDT de la Haute-Garonne pour l'installation de barrières et de chicanes.

Les zones concernées par les interventions prévues dans le contrat connaissent une fréquentation du public importante en période estivale et sont situées dans les secteurs suivants :

- Lacroix Falgarde, au lieu-dit Les Ramiers, en rive droite de l'Ariège ;
- Pins-Justaret, au lieu-dit Justaret, en rive gauche de l'Ariège ;
- Labarthe-sur-Lèze, au lieu-dit Le Massacre, en rive gauche de l'Ariège ;
- Clermont le Fort, au lieu-dit « Les Fraysses », en rive droite de la rivière Ariège et sous le Fort mais également et sur le ramier de la Riverotte en rive gauche ;
- Le Vernet, l'intervention se situe en rive gauche de l'Ariège.

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des chicanes et des clôtures comprenant des piquets et lisses de châtaignier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses. Au total, ce sont 13 chicanes qui devaient être installées et 9 barrières / clôtures pour un linéaire de 315 mètres.

Ces mesures ont déjà été testées et ont montré leur efficacité lors de 2 précédents contrats Natura 2000 : sur le ramier communal de Clermont-le-Fort, porté par le SICOVAL, et plus récemment sur les ramiers de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche, porté par Nature en Occitanie

Le contrat a été déposé dans le cadre du premier appel à projet de l'année 2021, avant la fin du mois de mars 2021. Comme ces installations devaient être installées, la plupart du temps, sur le Domaine Public Fluvial (DPF) ; la cellule animation a donc déposé en parallèle une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du DPF auprès de la DDT de la Haute-Garonne, au nom de Nature en Occitanie.

L'Arrêté Préfectoral d'Occupation temporaire du Domaine Public Fluvial a été publié le 11 mai 2021 par la DDT de la Haute-Garonne, permettant à l'association Nature en Occitanie d'intervenir sur le DPF situé dans la Réserve naturelle Régionale Garonne-Ariège. Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation, l'association Nature en Occitanie a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire », pour un montant de 18 573 €. Cet arrêté a été signé le 18



juin 2021, il est joint en annexe IX. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par l'association Nature en Occitanie à la DDT de la Haute-Garonne, le 18 juin 2021. Le prestataire choisi par l'association Nature en Occitanie a été la SARL Lucane ; elle est intervenue avant la saison estivale 2021. Des contraintes de terrain n'ont pas permis de réaliser les travaux initialement prévus. Dans une note en date du mois d'août 2021, les modifications ont été précisées. Cette note est jointe en annexe X. Cette note a été envoyée en DDT de la Haute-Garonne pour justifier des différences de réalisation et permettre le paiement de la facture des travaux. La DDT de la Haute-Garonne nous a indiqué par un mail daté du 19 août 2021, que les modifications n'étaient pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet et son plan de financement ; les modifications étaient ainsi validées.

La cellule animation a programmé le 10 septembre 2021, une visite de terrain avec Mathieu ORTH, conservateur de la Réserve et Anne SOULARD de l'association MIGADO pour faire le tour de toutes les installations (illustration 15).







**Illustration 15. Installations de chicanes et de barrières dans le cadre du contrat Natura 2000 (MIGADO ©)**

Suite à cette visite, la demande de solde a été préparée par Anne SOULARD et déposée en DDT de la Haute-Garonne par l'association Nature en Occitanie, le 15 décembre 2021.

Durant l'animation 2022, la visite sur place a été effectuée par la DDT de la Haute-Garonne, le 31 mai 2022 en présence de Mathieu ORTH, conservateur de la Réserve et d'Anne SOULARD de l'association MIGADO. Nous avons ainsi pu faire le tour des installations (illustration 16) qui étaient conformes à la proposition.







*Illustration 16. Visite sur place effectuée par la DDT31 (MIGADO ©)*

Le contrat a été payé à hauteur de 18 573,00€ le 13 juillet 2022.



## 2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

### 2.2.1 Suivis scientifiques

Un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et de l'évolution des espèces végétales invasives est réalisé, par l'ANA-CEN Ariège, depuis la mise en œuvre des contrats forestiers sur le territoire du SICOVAL et sur le bois de Notre-Dame à Auterive. Ces contrats sont décrits ci-dessous.

#### Contrats forestiers avec le SICOVAL

Trois contrats forestiers avaient été déposés auprès de la DDT de la Haute-Garonne en 2011 par le SICOVAL, la communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain. Ils portaient sur la gestion des espèces végétales invasives, l'entretien et la restauration de la ripisylve et la mise en défens de certaines zones ainsi que l'aménagement d'accès à la rivière. Ces contrats étaient localisés sur les communes de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde.

#### Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive

Un contrat forestier a été signé entre la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne et l'Etat à la fin de l'année 2012. Ce contrat avait pour objectif de restaurer la ripisylve, inexistante sur la partie aval du Bois de Notre-Dame à Auterive et en partie dégradée, sur le secteur amont.

Une convention de gestion du site a été signée le 10 octobre 2015 entre la commune d'Auterive et la communauté de communes de la vallée de l'Ariège. La commune gérant, comme à son habitude, la partie accessible au public avec un entretien classique (tonte, débroussaillage autour des arbres) et la communauté de communes procédant à une gestion différenciée sur le secteur replanté dans le cadre du contrat forestier. Cette gestion a pour objectif de protéger la végétation rivulaire (Illustration 17).



*Illustration 17. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)*

Durant l'animation 2017, et suite à une proposition de la cellule animation Natura 2000, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) a été établie par la DDT de la Haute-Garonne pour permettre à la communauté des communes du bassin Auterivain la gestion différenciée de la végétation sur ce territoire sur les 15 prochaines années.

Sur ces 2 secteurs, un suivi scientifique était programmé 2 fois par an durant la mise en œuvre des contrats (printemps et automne). Depuis que les contrats sont achevés, ce suivi est réalisé uniquement au printemps. Il n'avait pas pu être réalisé au printemps 2020 en raison du confinement et a été réalisé à Auterive en 2021.



Un temps a été pris en 2022 pour faire un point sur les données des suivis réalisés depuis 2012.

#### Concernant Auterive

On observe une amélioration des paramètres (indicateurs de structure, fonctionnement et composition floristique) étudiés entre les campagnes de terrain de 2014 et 2019.

Il semble donc que le choix de la gestion différenciée porte ses fruits et permette un bon fonctionnement de la mosaïque de milieux. Ainsi, les végétations de type mégaphorbiaie (code Eur 27 6430) se sont densifiées et développées par rapport à 2013. On observe également le développement de ronciers qui sont d'importantes zones refuges pour la faune (abris, très forte attractivité pour les pollinisateurs) – illustration 18 – Annexe XI.



*Illustration 18. Végétation de type mégaphorbiaie et ronciers (ANA CEN Ariège ©)*

La reconstitution de la rupisylve se fait peu à peu via les plantations prévues dans le contrat mais aussi via la régénération naturelle, observée depuis 2016, des jeunes plants de différentes espèces (*Alnus glutinosa*, *Prunus avium*, *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre*).

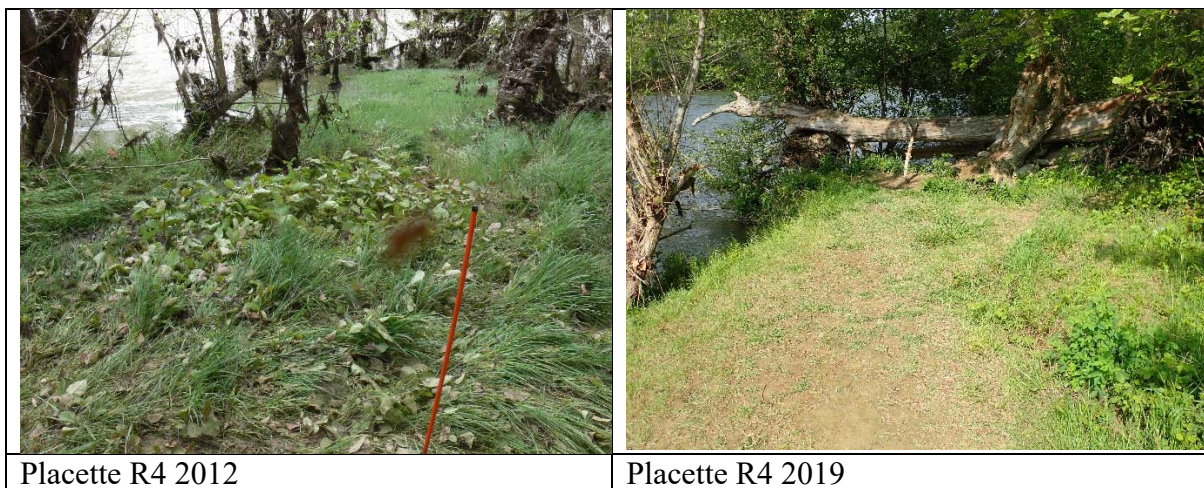
Il persiste quelques individus d'espèces exotiques (Balsamine, Oenothère, Buddleia) mais sans dynamique de colonisation observée, donc en équilibre avec le milieu.

Ces conclusions confortent les constats des visites de terrain de 2021 sur la bonne reprise des plantations et le respect de la gestion différenciée. Il semble par ailleurs que ce nouvel aspect paysager du site n'ait pas d'effet « repoussoir » sur la fréquentation du site qui reste prisé.

#### Concernant les Ramiers du Sicoval

Les dernières visites montrent :

- un contrôle (voire une régression) de la Renouée dans les secteurs où la dynamique naturelle est importante (compétition par rapport aux ronciers – 2 quadrats, dynamique hydrologique – 1 quadrat) – illustrations 19 et 20 ;



**Illustration 19. Evolution de la placette de suivis de Renouée 4 soumise à la dynamique hydrologique – Lacroix Falgarde (ANA CEN Ariège ©)**



**Illustration 20. Evolution de la placette de suivis de Renouée 4 soumises à une dynamique d'embroussaillage– Lacroix Falgarde (ANA CEN Ariège ©)**

- une dynamique de régénération qui semble s'atténuer du Robinier à partir de 2019 (pas de recrutement apparent) ;
- une dynamique de régénération visible des Ailanthés (illustration 21).





*Illustration 21. Rejet et régénération d'Ailanthus à Clermont (ANA CEN Ariège ©)*

### 2.2.2 Participation à des études

L'association MIGADO porte une étude de faisabilité de la restauration des frayères à grands salmonidés sur la rivière Ariège qui a débuté en 2022. La cellule animation « rivière Ariège » a participé à la relecture du cahier des charges de l'étude durant l'année 2022 mais également à la réunion de comité de pilotage du 28 novembre 2022 qui lançait le démarrage officiel de cette étude.

L'équipe animation Natura 2000 encourageait depuis plusieurs années, la mise en place d'une telle étude, passage obligatoire avant de pouvoir mettre en œuvre des mesures de gestion telles que des contrats Natura 2000 de restauration de milieux, en l'occurrence sur de la restauration de frayères pour le saumon atlantique. La restitution de cette étude se fera dans le courant de l'année 2023.

### 2.3 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000

Durant l'année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l'ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d'arrachage d'invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Durant l'animation 2022, l'équipe animation a monté **une opération de nettoyage des berges de l'Ariège à Pamiers le 5 mars 2022** en partenariat avec :

- la commune de Pamiers qui a offert l'accueil café, la collation de midi et mis à disposition un camion-benne avec chauffeur ;
- le SMECTOM du Plantaurel qui a mis à disposition 2 bennes de collecte et l'accès gratuit à la déchetterie ;
- le gérant du camping de Pamiers qui a fourni une salle d'accueil ;
- EDF dont la participation financière a permis l'achat de matériel de collecte (gants, sacs, sécheurs...)
- le SMDEA qui a fourni des bouteilles d'eau aux participants.

L'affiche est jointe en annexe XII.

Lors de cette journée, plus de 70 bénévoles venant d'horizons variés et toutes générations représentées, (pêcheurs du milieu associatif et professionnel, riverains, association de protection de l'environnement, élus, pratiquants canoë-kayak (clubs et structures commerciales - illustration 22) se sont joints à l'équipe animatrice du site « Natura 2000 de la rivière Ariège » pour récupérer, dans le secteur de Pamiers, **pas moins de 6,5 tonnes de déchets**. Il s'agissait essentiellement des déchets plastiques et tissus mais aussi de la ferraille,

des pneus, du verre, des canettes.... Ces déchets, pour la plupart issus d'anciennes décharges, avaient été charriés par la crue de janvier 2022.



*Illustration 22. Rassemblement des acteurs du nettoyage des berges de l'Ariège 2022 (La Belle Verte ©)*

Le succès de cette journée par la présence des nombreux bénévoles et la représentation de toutes les générations démontre qu'une prise de conscience est réelle quant à la protection de notre environnement. La quantité de déchets ramassés montre qu'il est urgemment nécessaire de traiter à la source les problématiques d'anciennes décharges en berge à Pamiers, pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise (illustration 23). L'annexe XIII recense les articles de presse liés à cet événement.



*Illustration 23. Opération de nettoyage des berges de l'Ariège 2022*



**Le mois Natura 2000** pour l'année 2022 s'est tenu du 15 octobre au 20 novembre 2022. Sur le site de la rivière Ariège, le mercredi 19 octobre 2022, au bois de Notre-Dame, sur la commune d'Auterive (31), a été organisée une animation sur la découverte de Natura 2000 à l'attention des enfants du centre de loisirs Louis SOUILLES. L'affiche est jointe en annexe XIV. Cette action a permis de sensibiliser 28 enfants volontaires et 3 accompagnants. Les enfants ont été partagés en deux groupes puisque deux animations étaient programmées : une en extérieur et une en intérieur.

Une animatrice de l'ANA-CEN Ariège a accompagné un premier groupe d'enfants en extérieur pour découvrir ou redécouvrir le Bois de Notre Dame et observer les réalisations faites dans le cadre d'un contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve (illustration 24). L'occasion d'en apprendre davantage sur les différentes espèces végétales qui peuplent la ripisylve – l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées que l'on trouve en bordure de cours d'eau mais également sur la gestion différenciée de la végétation des berges qui a été mise en place suite à ce contrat.



*Illustration 24. Mois Natura 2000 sur les berges de l'Ariège à Auterive - année 2022 (MIGADO ©)*

Pendant ce temps-là, un autre groupe d'enfants, resté en intérieur, assistait à la projection du film « Secrets de rivière » et d'un diaporama sur la richesse environnementale du site Natura 2000 de la rivière Ariège, de ses enjeux et des actions qui peuvent être mises en place. Cette partie en salle était animée par la Fédération de l'Ariège de Pêche et par MIGADO (illustration 25). Les kakémonos de présentation du site Natura 2000 ont pu être installés dans la salle de projection.



*Illustration 25. Mois Natura 2000 en salle à Auterive - année 2022 (MIGADO ©)*

Les deux interventions, complémentaires, permettaient d'alterner des temps calmes et dynamiques, ce qui a plu à nos « naturalistes en herbe » !





# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2022

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ; ainsi que sur 42 communes (Illustration 26).

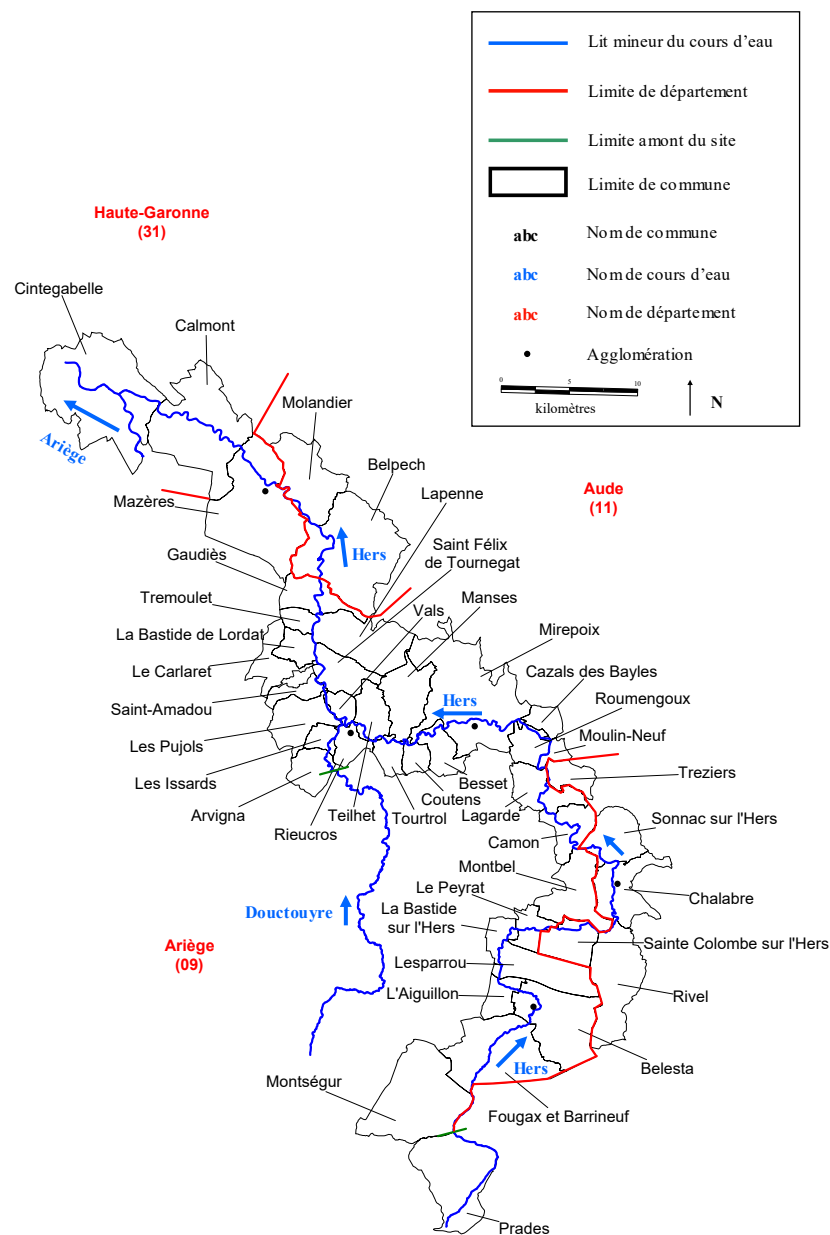


Illustration 26. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique du mois de janvier 2022 :

L'animation sur le site 'rivière Hers' avait pour objectif, dans le courant de l'animation 2022, de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB.

Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Ariège avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SBGH) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, il n'était plus prioritaire de travailler sur la signature de nouveaux contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers, si l'opportunité se présentait. Le SBGH souhaitait également engager, selon opportunité, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2010 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette année d'animation, il était prévu :

- Le suivi de la mise en œuvre d'un contrat signé en 2018 le long du Douctouyre, dont les travaux avaient débuté en janvier 2020 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Hers « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\*.

Des contacts avec le SBGH et avec d'autres partenaires (ONF, CRPF) ces dernières années ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, ou sur lesquels des coupes doivent être réalisées prochainement (peupliers arrivant à maturité). Des visites de terrain et des réunions ont permis d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre sur chaque territoire.

Un contrat de restauration de la ripisylve a été déposé et retenu dans le courant de l'année 2018 sur le Douctouyre (propriétaire privé) et les travaux ont débuté au début de l'année 2020 et devaient se poursuivre en 2022.

D'autres projets devaient pouvoir émerger sur de la restauration de la ripisylve ou sur la mise en place du dispositif favorisant le développement de bois sénescents ; des contacts avaient déjà été pris avec des propriétaires. Des réflexions sont également en cours sur la thématique du débardage alternatif.

- les actions 6 à 8 du DOCOB Hers concernent le volet agricole et donc le Projet Agro-environnemental et Climatique\*\* (actions 6 à 8). L'animation consistera à la

préparation de la contractualisation 2022, à l'actualisation du PAEC en fin d'année 2022 pour la campagne PAC 2023. La mise en œuvre de l'animation du PAEC en 2022 sera assurée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO, l'ANA- CEN d'Ariège et l'association Bios Ariège-Garonne (CIVAM BIO 09 et ERABLES 31). Il s'agira de travailler sur la reconduction des contrats souscrits en 2017 mais également la reconduction des contrats MP\_N182\_GC01 (lutte biologique) souscrits pour une année en 2021. L'année 2022 permettra d'étudier la possibilité d'étendre le périmètre du PAEC sur l'ensemble du cours de l'Hers.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges \* (action 22). Il était prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur dans le prolongement de l'édition réalisée en 2019.

- Information, communication, sensibilisation
  - Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale devaient contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il était prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pouvaient être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale devait être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches devait être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Cette action pouvait être combinée avec le contrat de restauration de la ripisylve en allant sensibiliser les scolaires en classe sur Natura 2000 (le site, les espèces animales concernées, les habitats d'intérêt communautaire et les enjeux) et proposer ensuite un temps sur le terrain pour la plantation d'arbres et d'arbustes.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur avait à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## 2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

### 2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

#### 2.1.1 Contrat sur le Douctouyre

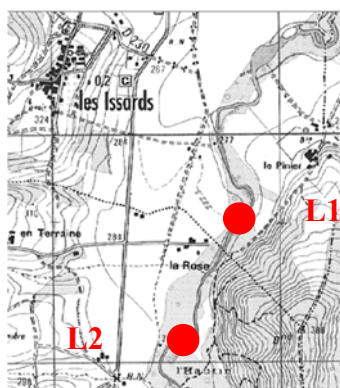
Suite à une sollicitation du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre), une visite de terrain avait été organisée le 2 décembre 2015 avec la DDT de l'Ariège, l'ANA CEN Ariège et la cellule animation Natura 2000 le long du Douctouyre. Deux zones avaient été observées (Illustration 27) : un breilh qui n'est plus exploité et ne joue plus son rôle d'expansion de crue et une zone en cours de travaux sur laquelle il était nécessaire de faire une restauration de la ripisylve.



*Illustration 27. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)*

#### **Contrat de restauration de ripisylve**

Le travail a été poursuivi lors de l'animation 2017. La zone concernée par la restauration de la ripisylve s'étend sur 2 zones, avec un premier linéaire (L1) de 135 ml et un second (L2) de 75 ml, soit au total 210 ml (Illustration 28).



*Illustration 28. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2*

Durant l'animation 2018, suite à des échanges avec la propriétaire de la zone concernée, le contrat a pu être déposé à la DDT de l'Ariège en juin 2018. Suite à l'avis favorable du Comité Régional de Programmation du 26 octobre 2018, la propriétaire a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve sur le Douctouyre ». Cet arrêté a été signé le 27/11/2018. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par la propriétaire à la DDT de l'Ariège, à la fin décembre 2018.



Pour la partie concernant la restauration de la ripisylve, les travaux consistent à planter des arbres et arbustes dans les 2 zones qui en sont dépourvues et ainsi retrouver une ripisylve continue sur tout le linéaire. Un talutage était prévu dans 2 secteurs pour permettre de retrouver une pente douce et limiter l'effet de 2 encoches d'érosion qui pourraient mettre à mal les plantations.

Il est également prévu de faire un travail du sol avant les plantations (apport de compost végétal et confection des trous de plantations) car la zone se situe à la limite d'un champ et le sol est très compact.

Des tuteurs et des protections anti gibier seront également installés pour limiter les dégâts.

Il est également prévu une phase d'entretien de ces plantations qui comprend la replantation des éléments qui auront dépéri pendant toute la durée du contrat (5 années) ; mais également un passage au gyrobroyeur est prévu 2 fois par an pour permettre une reprise optimale des plants.

Une visite de terrain a été réalisée avec l'entreprise CLARAC, qui doit réaliser les travaux, le 10 octobre 2019, pour la délimitation des zones de travail (illustration 29).



*Illustration 29. Visite de terrain avec l'entreprise CLARAC (MIGADO ©)*

Les premiers travaux ont concerné des travaux de talutage sur les deux encoches d'érosion et se sont déroulés au début 2020. Une visite de terrain a été faite par Anne SOULARD accompagnée de la DDT de l'Ariège, le 07 février 2020 (Illustration 30). Suite à un événement de crue qui a eu lieu quelques jours plus tôt, les talutages s'étant un peu affaissés, il a été envisagé la pose de géotextile sur ces zones. Un devis a été demandé à l'entreprise pour voir s'il est possible d'intégrer ces travaux dans le contrat.



*Illustration 30. Visite de terrain avec la DDT 09 (MIGADO ©)*



Les premiers travaux de préparation du sol ont eu lieu dans le courant du mois de février 2020, en vue de la réalisation des plantations (illustration 31).



*Illustration 31. Visite de terrain avec le SBGH (MIGADO ©)*

Une partie des plantations a été réalisée par l'entreprise le 17 mars 2020 juste avant la mise en place du confinement dû à l'épidémie de la COVID-19.

Le 27 mai 2020, Florent PAULY du SBGH s'est rendu sur le terrain, pour voir l'état des plantations puisque personne n'avait pu s'y rendre depuis le 17 mars (illustration 32).



*Illustration 32. Visite de terrain du SBGH (SBGH ©)*

Une visite de chantier a été organisée le 09 juillet 2020 en présence d'Anne SOULARD et d'Allan YOTTE. Ce fut l'occasion de contrôler la reprise des plants. Sur la partie aval, 2 rangées de plants ont pu être installées et sur la partie amont, 3 rangées sont concernées. L'ensemble des plants a bénéficié d'une protection, soit anti-chevreuil pour les plants les plus haut avec tuteur, soit anti-lapin pour les plants les plus petits. Un paillage du sol a été installé au pied de chaque plant avec une dalle en chanvre (illustration 33). Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe XV.







*Illustration 33. Visite de terrain de juillet 2020 (MIGADO ©)*

Une seconde visite de chantier a été programmée le 25 septembre 2020 avec l'ensemble des partenaires. L'occasion de refaire un point sur les plantations et sur l'évolution des talutages (illustration 34).



*Illustration 34. Visite de terrain de septembre 2020 (MIGADO ©)*

Le talutage dans la partie amont a peu bougé suite aux derniers événements de crues et a commencé à se végétaliser. Il n'est pas prévu de faire une nouvelle intervention sur ce secteur. Sur le secteur aval, le talutage s'est affaissé, nous avons déjà pu l'observer en février et juillet dernier. Il avait été envisagé la pose complémentaire de géotextile ensemencé dans un souci de préservation des plantations et des travaux mis en œuvre. Vu les constatations faites ce jour, à savoir un problème de sape en pied de berge, il est décidé qu'il est nécessaire de compléter la pose de géotextile par une protection en pied de berge sous forme de fascinage. De plus, la pose du géotextile ensemencé devra être accompagnée de l'implantation de boutures de saules prélevés sur place. Un arbre en haut de berge a été déraciné lors d'une précédente crue en amont

de ce secteur d'intervention. Il nécessite d'être enlevé, le SBGH devait s'en charger d'ici la fin de l'année 2020.

Suite à cette visite de terrain, l'entreprise CLARAC nous a fait un chiffrage des travaux sur le secteur aval avec le fascinage en saules, la pose d'un géotextile et le complément de plantations en haut de berge. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe XVI.

Nous avons prévu une sensibilisation des scolaires au printemps 2020 mais en raison du contexte sanitaire, cela n'a pas pu se tenir ni durant l'année 2020, ni durant le premier trimestre 2021. Il était prévu de faire réaliser une partie des plantations par les scolaires de la commune des Pujols en présence de la propriétaire. Cette action devait être précédée d'une sensibilisation en classe à Natura 2000 pour expliquer aux scolaires les espèces animales présentes, les habitats naturels concernés et les actions qui sont menées pour préserver cette biodiversité.

L'arbre déraciné en haut de berge a été sorti par le SBGH au mois de février 2021. Au mois de mars 2021, les plantations complémentaires et les regarnis ont été réalisés par l'entreprise CLARAC.

Durant l'animation 2021, une rencontre multi partenariale a été organisée le 11 juin pour faire une visite du chantier en vue de décider des travaux à réaliser à l'automne / hiver 2021-2022 (illustration 35). Lors de cette visite, l'entreprise CLARAC a chiffré sur le secteur aval le fascinage en saules en pied de berge et la pose de géotextile. Le surcoût engendré par ces travaux, non prévus initialement, sera pris en charge par la propriétaire (estimé à un peu plus de 2 500 €) puisque la situation s'étant dégradé en raison des événements climatiques, nous avons dû recalibrer les travaux à mener en cours de contrat.

Afin de pouvoir intervenir sur le secteur, le SBGH devait traiter l'atterrissement qui s'est déplacé et recentrer le courant de l'eau pour éviter qu'il ne vienne sur la berge talutée. Ces travaux devaient être réalisés en septembre-octobre 2021. En suivant, l'entreprise CLARAC devait réaliser le fascinage en pied de berge, la pose du géotextile et le complément de plantations en haut de berge. Le SBGH proposait également de réaliser des bouturages supplémentaires dans le talus et de prendre à sa charge l'entretien des plantations (fauche autour des plants) jusqu'à la fin 2022. Le compte rendu de la visite terrain est joint en annexe XVII.







*Illustration 35. Visite de terrain de juin 2021 (MIGADO ©)*

Les travaux de traitement de l'atterrissement, par le SBGH, ont été réalisés en octobre 2021 (illustration 36).



*Illustration 36. Travaux du SBGH sur le traitement de l'atterrissement (SBGH ©)*

L'entreprise CLARAC n'a pas pu intervenir sur le secteur ni en fin d'année 2021, ni durant l'année 2022. Un point financier et technique a été fait le 10 novembre 2022 entre Philippe CLARAC et Anne SOULARD pour préparer les derniers travaux de ce contrat, qui sera à finaliser début 2023.

### 2.1.2 Peupleraies

En 2014, la cellule animation Natura 2000 a travaillé avec l'ONF et le SMAHA pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait

conduire à une contractualisation lors de la coupe de la peupleraie, une fois arrivée à maturité. Il y a également d'autres zones qui seront prochainement coupées et pour lesquelles il serait intéressant de contacter, le plus en amont possible, les propriétaires afin de voir ce qu'il est envisageable de faire. Dans cette idée, il sera proposé aux propriétaires l'extension de la largeur de la ripisylve (sur au minimum 10 mètres de large) afin d'éviter d'avoir des rangées de peupliers en bordure de cours d'eau et de voir, à chaque crue, des rangées tomber à l'eau. Suite à la réunion du 19 février 2019, une réunion a été programmée à la Mairie de Vals le 25 mars 2019 en présence des élus et de l'ONF. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe XVIII.

Il y a plusieurs pistes d'action sur ce territoire, dont la replantation d'une ripisylve suite à l'exploitation de la peupleraie et la conservation d'arbres sénescents. Nous n'avons pas plus avancé sur ce sujet car des recherches bibliographiques et/ou des investigations complémentaires doivent être menées.

### **2.1.3 Ripisylve dégradée le long de l'Hers**

Le long de l'Hers, des zones dégradées de ripisylve pourront également faire l'objet de restauration (contrats forestiers). Le syndicat a commencé à préciser la localisation exacte et à travailler avec les propriétaires pour obtenir leur accord. Nous avons plusieurs pistes d'actions qu'il faudra étudier.

### **2.1.4 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes**

Cette action concerne l'action 5 du DOCOB 'rivière Hers'. Il y a une forte problématique sur l'ambrosie le long du cours de l'Hers qui colonise les bancs alluvionnaires et se propage très rapidement. Des réflexions sont actuellement en cours pour savoir si cette problématique est traitée via l'ARS car le pollen de cette plante est très allergisant ou si elle est traitée via Natura 2000 car elle entraîne également des déséquilibres biologiques.

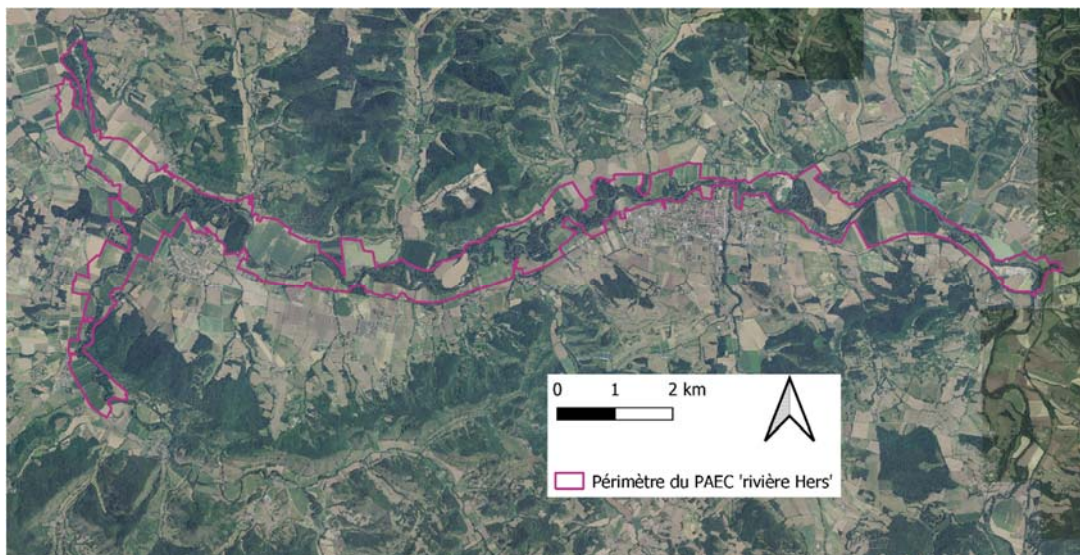
### **2.1.5 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)**

En septembre 2014, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) dès la campagne 2015 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'. Le 15 janvier 2015, la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO et le CIVAM Bio 09 ont déposé un projet agro-environnemental et climatique qui a reçu un avis positif de la commission permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le 02 avril 2015.

Une actualisation du PAEC 2015-2016 a été déposée le 27 août 2015, reprenant le bilan de la campagne de contractualisation 2015, l'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ; proposant des modifications techniques par rapport au projet initial (réajustement du périmètre d'actions) ainsi qu'une nouvelle estimation de la tranche de réalisation 2016. En décembre 2016, un PAEC avait été déposé pour les années 2017, 2018 et 2019. En décembre 2018, un nouveau PAEC a été déposé, au nom de l'Etat, pour la réalisation d'une animation lors de la campagne 2020.

La zone d'application des MAEc concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège. La zone concernée a été délimitée en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenus (en entier sauf exception) sont tous en contact avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...), illustration 37.





*Illustration 37. Périmètre d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'*

La liste des MAEC qui ont été proposées dans le PAEC du territoire 'Rivière Hers' est la suivante :

- **Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique**
  - **MP\_N182\_HE01** : COUVER07
- **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
  - **MP\_N182\_HE02** : COUVER06+ HERBE03+ HERBE06
  - **MP\_N182\_HE03** : COUVER06+ HERBE06
- **Gestion extensive des couverts en herbe**
  - **MP\_N182\_HE04** : HERBE03+ HERBE06
  - **MP\_N182\_HE05** : HERBE06
- **Lutte biologique en grandes cultures**
  - **MP\_N182\_GC01** : PHYTO1+PHYTO07

Lors de la campagne 2015, **3 agriculteurs** avaient contractualisé sur le territoire, pour **2.56 Ha** concernant la mesure MP\_N182\_HE02 et pour **49.12 Ha** pour la mesure MP\_N182\_GC01. En 2016, **10 agriculteurs** s'étaient engagés sur le territoire pour au total **156.42 Ha** décomposés en **11.13 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE01, **13.67 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE02, **6.45 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE03, **10.64 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE05 et de **114.53 Ha** pour la mesure MP\_N182\_GC01.

Malgré des contacts sur des souhaits de contractualisation future et dans un contexte où les exploitants ayant souscrit des mesures en 2015 et 2016 n'étaient toujours pas payés, la campagne 2017 n'a pas permis de nouvelles contractualisations. L'année 2018 a permis la contractualisation de **2 agriculteurs** sur le territoire, un agriculteur déjà engagé depuis 2013 qui a souhaité renouveler un engagement sur une parcelle et un agriculteur engagé depuis 2011 qui a souhaité engager une nouvelle parcelle. Les surfaces concernées par les 2 mesures sont de **3.92 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE01. L'année 2019 a permis la contractualisation de **2 agriculteurs**, déjà engagés dans des MAEC sur ce territoire mais dans les 2 cas, ils ont engagé de nouvelles parcelles. Les surfaces concernées par les 2 contrats sont de **8.18 Ha** pour la mesure MP\_N182\_HE01, sous réserve de validation des surfaces lors de l'instruction des dossiers par la DDT09.

Nous avons déposé une actualisation fin 2018, au nom de l'Etat pour pouvoir contractualiser sur ce territoire en 2020. L'ensemble des mesures étaient donc ouvertes. L'année 2020 a permis la contractualisation de **2 agriculteurs** sur le territoire. Ces 2 agriculteurs étaient déjà engagés dans

des MAEC sur ce territoire mais dans les 2 cas, ils ont engagé de nouvelles parcelles. Les surfaces concernées par les 2 contrats sont de **53,72 Ha** pour la mesure MP\_N182\_GC01 sous réserve de validation des surfaces lors de l'instruction des dossiers par la DDT09.

L'année 2021 a permis la re-contractualisation de 4 agriculteurs sur le territoire. Deux exploitants ont reconduit des mesures sur de la création de prairies, un pour une surface de **6.94 Ha** pour de la création et de l'entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique et un pour une surface de **31.94 Ha** pour de la création et de l'entretien de couvert en gestion extensive. Deux exploitants ont engagé au total **28.88 Ha** en lutte biologique sur maïs, sous réserve de validation des surfaces lors de l'instruction des dossiers par la DDT09.

L'année 2022 a permis la re-contractualisation d'un agriculteur sur le territoire sur 2 mesures différentes.

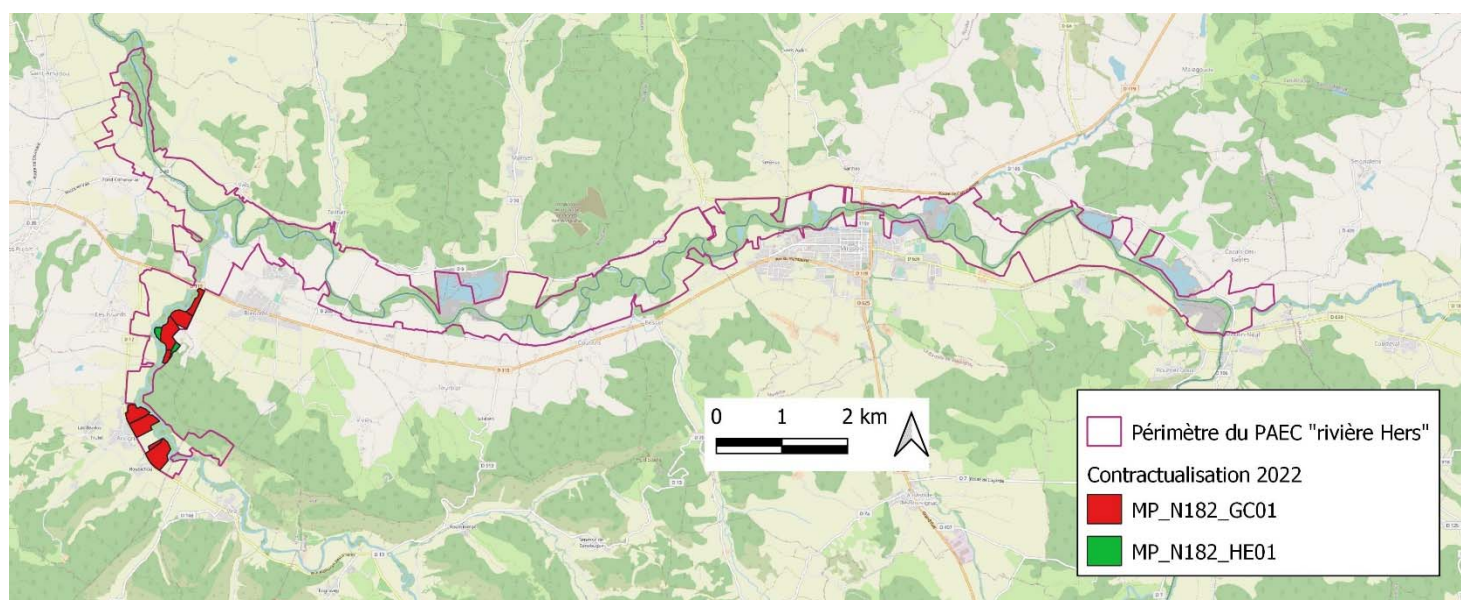
Cet exploitant a reconduit une mesure sur de la création de prairies pour une surface de 0,99 Ha et engagé une parcelle supplémentaire de 0,97 Ha, soit **1,96 Ha** pour de la création et de l'entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique.

Il a également engagé ou réengagé un totale de **42,81 Ha** en lutte biologique sur maïs (tableau 1), sous réserve de validation des surfaces lors de l'instruction des dossiers par la DDT09.

*Tableau 1. Bilan des mesures souscrites et des surfaces contractualisées par contrat signé en 2022*

Contrat	Mesure souscrite	Surface (Ha)	Montant annuel (€)	Montant sur 5 ans (€)
1	MP_N182_GC01	42,81	2 259,08	
1	MP_N182_HE01	1,96	920,02	4 600,12

La cartographie ci-dessous reprend, en illustration 38, les parcelles engagées en 2022 sous réserve de validation des limites de parcelles par la DDT09.



*Illustration 38. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2022*

Un gros travail a également été réalisé pour déposer un nouveau PAEC pour l'année 2023 dans le cadre de la nouvelle PAC.



En effet, un appel à projet était ouvert depuis l'été 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 pour la constitution d'un PAEC.

L'équipe projet a donc rédigé un projet de PAEC sur le site de l'Hers qui a été déposé auprès de la DRAAF Occitanie et la DDT de l'Ariège par le SMEAG le 30 septembre 2022.

Ce document s'est appuyé sur l'historique de l'animation des PAEC sur le site de l'Hers vif et de l'aval du Douctouyre et a proposé des mesures localisées et des mesures systèmes à la fois pour un enjeu biodiversité mais également pour un enjeu eau.

✚ **3 mesures localisées** dont 2 sont concernées dans la fiche intervention n°70.11 MAEC création de couvert d'intérêt pour la biodiversité en particulier pour les pollinisateurs :

○ **OC\_N182\_CIFF : Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles**

Cette mesure vise à implanter ou maintenir des surfaces refuges pour la faune avec des pratiques d'entretien adaptées. L'implantation de ce couvert a pour objectif de maintenir ou favoriser la biodiversité, de plus il est favorable au développement des insectes pollinisateurs et des auxiliaires de cultures.

L'objectif de cet engagement est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et à entretenir des couverts spécifiques pour la flore et la faune qu'ils abritent. La longue période de non-intervention mécanique est un engagement fort pour la protection de la faune et la reproduction des espèces végétales de phénologie tardive.

De plus, ce couvert présente un intérêt pour les espèces de chauves-souris et pour les insectes présents le long de l'Hers.

○ **OC\_N182\_CPRA : Création de prairies**

L'objectif de cet engagement est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et à entretenir des prairies, écosystèmes plus favorables à la biodiversité que les grandes cultures. Ces couverts seront gérés de façon extensive.

Cette mesure vise à créer des surfaces en herbe sur des parcelles qui étaient engagées en grandes cultures, et à maintenir des surfaces engagées en prairie temporaire (ou en couvert environnemental) dans la précédente programmation. Cette mesure permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants, constitue des zones refuges pour la faune et la flore et permet la valorisation et la protection de certains paysages.

○ **OC\_N182\_PRA1 : MAEC Biodiversité – surfaces herbagères et pastorales**

Respecter les indicateurs suivants sur les surfaces engagées (sélection des indicateurs pertinents selon le type de surface) :

-> présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique ;

-> respect du niveau de prélèvement par le pâturage ;

-> absence de dégradation du tapis herbacé ;

-> accessibilité du milieu et valorisation.

✚ Ainsi que diverses mesures systèmes concernant :

○ la réduction des pesticides et la gestion quantitative de l'eau sur les grandes cultures. 70.06 MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures avec la MAEC Eau – couverture – réduction des pesticides – grandes cultures : **OC\_N182\_COV1 : MAEC Eau – couverture – réduction des pesticides – grandes cultures niveau 1**

- La lutte biologique dans les vergers, 70.07 MAEC qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes : **OC\_N182\_ARB1 : MAEC Eau Arboriculture niveau 1**

Utilisation de la lutte biologique par lâcher d'auxiliaires et par confusion sexuelle.

- La protection des sols avec des semis directs. 70.08 MAEC Qualité et protection du sol **OC\_N182\_SDC1 : / MAEC Sol – semis direct niveau 1 / OC\_N182\_SDC2 : / MAEC Sol – semis direct niveau 2**

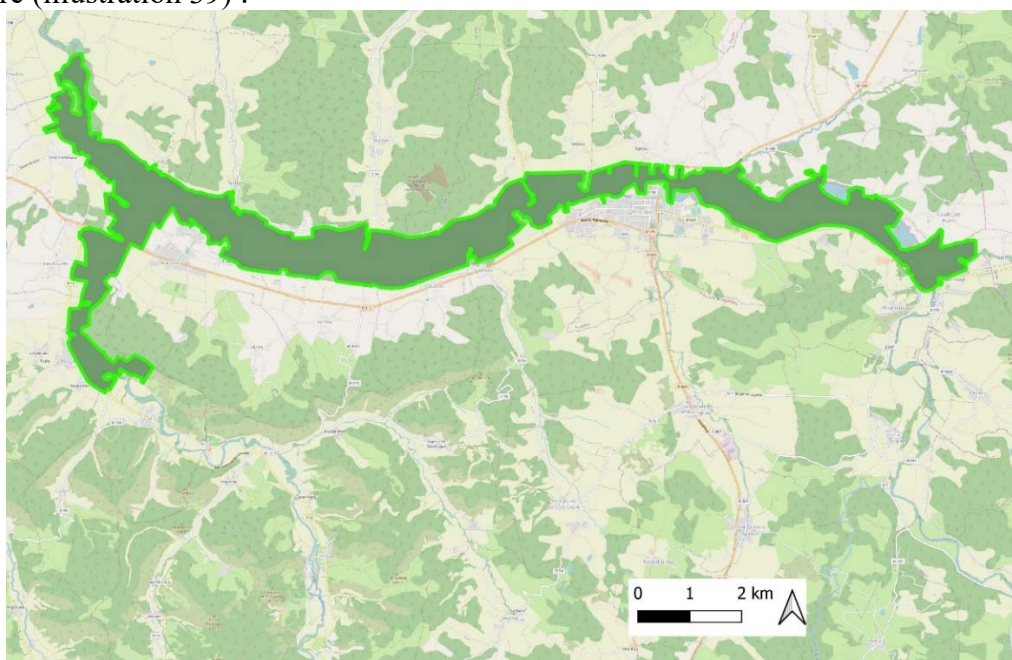
Il a donc été proposé dans le PAEC 'rivière Hers' les 7 mesures agro-environnementales et climatiques listées ci-dessous :

- **Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique :**

OC\_N182\_CIFF = 652 € / Ha

- **Création et entretien de prairies :** OC\_N182\_CPRA = 358 € / Ha
- **Gestion par pâturage :** OC\_N182\_PRA1 = 51 € / Ha
- **Réduction des pesticides en grande culture niveau 1 :** OC\_N182\_COV1 = 220 € / Ha
- **Lutte biologique en arboriculture niveau 1 :** OC\_N182\_ARB1 = 527 € / Ha
- **Qualité et protection du sol – semis direct niveau 1 :** OC\_N182\_SDC1 = 104 € / Ha
- **Qualité et protection du sol – semis direct niveau 2 :** OC\_N182\_SDC2 = 158 € / Ha

Le périmètre associé à ce PAEC était très en adéquation avec ce qui a déjà été réalisé sur ce territoire (illustration 39) :



*Illustration 39. Territoire PAEC proposé pour 2023*

En parallèle, un autre périmètre a été proposé en priorité 2, comportant en plus de celui présenté précédemment, les îlots jouxtant le périmètre au niveau du lit mineur en amont et en aval de cette zone historique.

Le budget relatif aux mesures est présenté dans le tableau 2.



Tableau 2. Budget relatif aux mesures pour les années 2023 à 2025

Mesures	2023			2024			2025		
	Nbre Exploitants	Ha	€ sur les 5 ans	Nbre Exploitants	Ha	€ sur les 5 ans	Nbre Exploita nts	H a	€ sur les 5 ans
OC_N182_CIFF	3	7	22 820	4	12	39 120	1	3	9 780
OC_N182_CPRA	1	5	8 950	2	10	17 900	1	5	8 950
OC_N182_PRA1	2	18	4 590	2	18	4 590	1	10	2 550
OC_N182_COV1	1	50	55 000	1	50	55 000	1	25	27 500
OC_N182_ARB1	2	50	131 750	2	50	131 750	1	25	65 875
OC_N182_SDC1	2	50	26 000	2	50	26 000	2	30	15 600
OC_N182_SDC2	2	80	63 200	2	80	63 200	2	50	39 500

Des compléments ont été renvoyés à la DRAAF Occitanie le 17 octobre 2022, concernant des précisions sur les mesures systèmes ainsi que la liste des espèces indicatrices liées à la mesure « Pâturage ».

Le retour de la CRAEC nous a été fait le 16 décembre 2022. Le PAEC de l’Hers (OC\_N182) a été retenu mais uniquement pour **l’enjeu biodiversité**. Les mesures qui pourront être proposées aux exploitants du territoire « PAEC Hers » sont les suivantes :

- **Création et entretien d’un couvert d’intérêt floristique ou faunistique :**

OC\_N182\_CIFF = 652 € / Ha

- **Création et entretien de prairies :** OC\_N182\_CPRA = 358 € / Ha
- **Gestion par pâturage :** OC\_N182\_PRA1 = 51 € / Ha
- **Lutte biologique en arboriculture niveau 1 :** OC\_N182\_ARB1 = 527 € / Ha
- **Réduction des pesticides en grande culture niveau 1 :** OC\_N182\_PHY5 = 220 € / Ha remplacée par OC\_N182\_PHY5 = 201 € / Ha

L’enveloppe allouée à la signature des contrats est indiquée dans le tableau 3.

Tableau 3. Budget relatif aux nouveaux contrats du PAEC Hers pour les 3 premières années de mise en œuvre

	2023	2024	2025
<b>OC_N182</b>	162 401,20 €	110 087,22 €	55 361,58 €

La mise en œuvre de ces mesures pourra se faire dès 2023.

## 2.2 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000

Durant l’année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l’ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d’arrachage d’invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l’occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Le mois Natura 2000 pour l’année 2022 s’est tenu du 15 octobre au 20 novembre 2022.

Action envisagée depuis 2020 et reportée deux fois à cause de la pandémie de la COVID-19, le mois Natura 2000 sur la rivière Hers aura ENFIN permis de passer une journée avec les élèves de Mme DELPY, enseignante de CE1-CE2 du groupement scolaire des Pujols (09), le jeudi 17 novembre 2022.

L'objectif était de sensibiliser les élèves à ce qu'est Natura 2000. La matinée a été consacrée à la présentation, en classe du dispositif Natura 2000, du site de la rivière Hers, sa richesse naturaliste et les actions mises en place ainsi que de la projection du film « Secrets de rivière » ; en présence du Syndicat de rivière (SBGH), de la Fédération de l'Ariège de Pêche et de MIGADO.

L'après-midi, nous nous sommes rendus sur les rives du Douctouyre, sur le lieu d'un contrat de restauration de la ripisylve - l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées que l'on trouve en bordure de cours d'eau - en présence du Maire d'Arvigna, de l'ANA-CEN Ariège, de la Fédération de l'Ariège de Pêche, de MIGADO et de M. CLARAC qui nous a fourni les végétaux à planter. L'occasion pour les élèves, d'en apprendre davantage au contact de la nature (observation des petites bêtes du cours d'eau, découverte de la faune abritée par la ripisylve...) et de chacun contribuer à la replantation de cette végétation de bord de cours d'eau.

Les enfants sont repartis ravis de cette journée d'enseignement « hors norme » (illustration 40) !







*Illustration 40. Mois Natura 2000 sur l'Hers en 2022*





# REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2022

## 1 Généralités

### 1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 41).

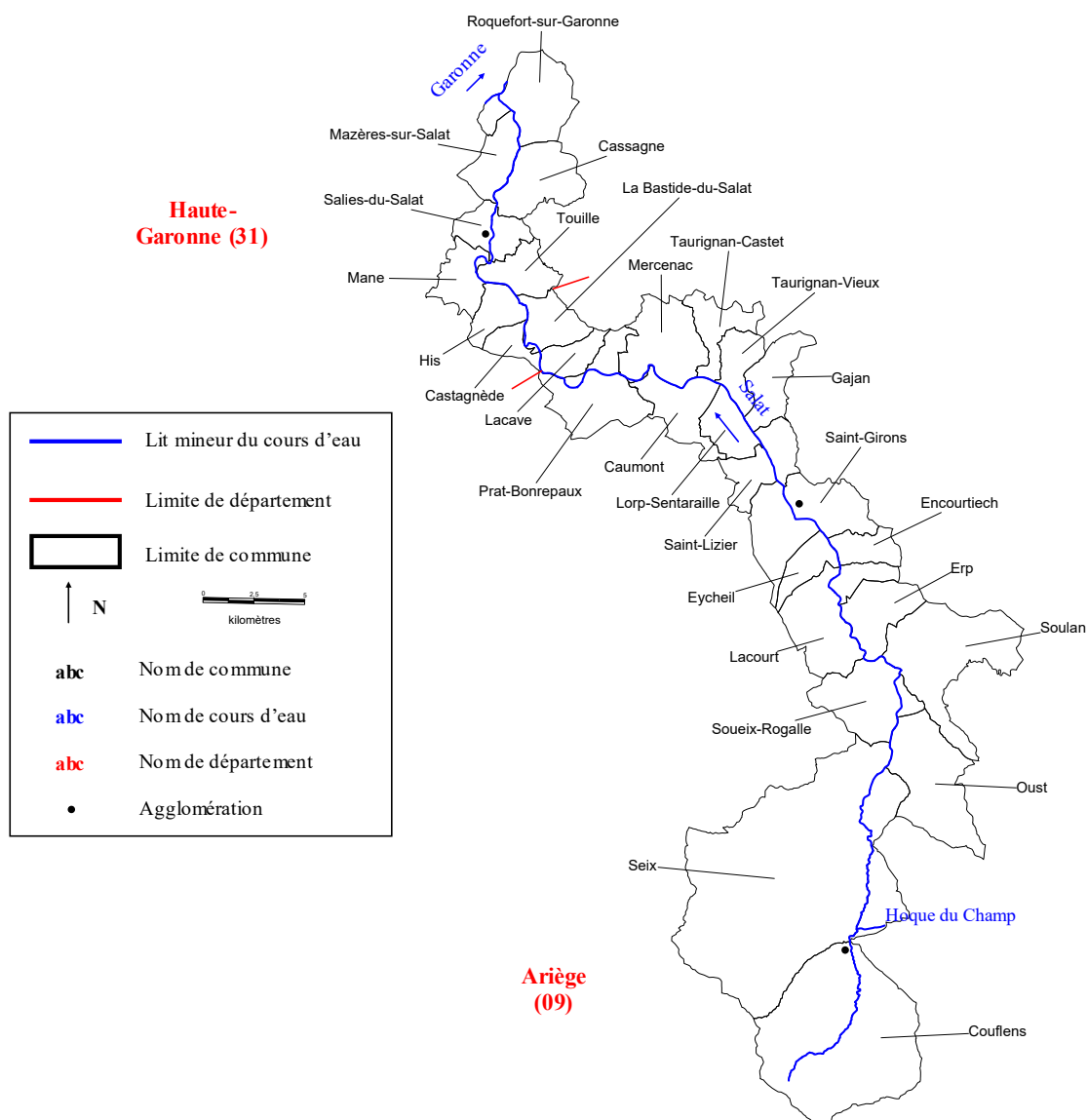


Illustration 41. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

## 1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique du mois de janvier 2022 :

L'animation sur le site 'rivière Salat' avait pour but dans le courant de l'animation 2022 de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Sur la base de l'analyse croisée du DOCOB rivière Salat avec les démarches en cours (plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du SSV, ex SYCOSERP) et des échanges avec les acteurs du territoire (Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO, ANA-CEN Ariège...), il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*)) :

- Mise en œuvre de la contractualisation

Conformément à la demande de l'Etat, il n'était plus prioritaire de travailler sur la signature de nouveaux contrats. La mise en œuvre de la contractualisation devait concerner la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers, si l'opportunité se présentait. Le SSV souhaitait également engager, selon opportunité, la signature d'une charte Natura 2000.

Selon les pistes de travail antérieures (animation en cours depuis 2010 sur ce territoire) des rencontres avec les propriétaires devaient être organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat devait permettre de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif devait être mis en place avec les propriétaires pour les seconder, depuis le montage des contrats à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Pour cette cinquième année d'animation, il était prévu :

- 1 contrat Natura 2000 ;
- 1 signature de charte.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Salat « Entretien et restauration des éléments fixes\*\*\*. L'année 2018 avait permis d'identifier un secteur d'intervention, en partenariat avec le SSV, sur de la gestion d'invasives et de la restauration de ripisylve, sur la commune de Mazères sur Salat (31). D'autres pistes de travail sont étudiées par rapport à leur faisabilité.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges \*\* (action 15). Il était prévu de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action devait être médiatisée.

- Information, communication, sensibilisation
  - Création/mise à jour d'outils de communication, médias

Les actions menées à l'échelle territoriale devaient contribuer aux actions « supra ». Ainsi, il était prévu de contribuer à la rédaction des lettres info Natura 2000 Garonne Occitanie, aux jeudis Natura 2000, à l'actualisation du site internet dédié à ce site Natura 2000 hébergé par l'Office Français de la Biodiversité et aux réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse).

- Prise de contact avec des partenaires potentiels

Toutes les actions relatives à l'information et à la sensibilisation pouvaient être mises en œuvre en fonction des opportunités et des besoins.

- Participation à des manifestations ou des réunions sur le territoire

L'animation territoriale devait être menée avec une volonté d'ancrage du dispositif Natura 2000 dans le territoire et en lien avec les démarches en cours (PPG,...). La participation de l'animateur territorial à d'autres démarches devait être l'occasion de réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000.

- Communication/animation auprès des scolaires

Il était prévu une action de sensibilisation auprès des scolaires sur la thématique des déchets. Suite à la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et ses berges en 2017, 2018 et 2019. Un travail sur les déchets présents en bordure de rivière, devait être mené en partenariat avec l'Ariégeois Magazine, sous forme de reportage avec une école.

- Porter à connaissance, sensibilisation

En plus des sollicitations pour des projets, l'animateur avait à réaliser un porter à connaissance des enjeux Natura 2000, suite à des sollicitations ou pour inciter leur prise en compte dans des démarches et politiques publiques.

## **2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB**

Une réunion de coordination s'est tenue le 5 avril 2022 pour l'organisation de l'animation 2022 entre le SSV, la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'ANA CEN Ariège et MIGADO. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XIX.

### **2.1 Mise en œuvre de la contractualisation**

#### **2.1.1 Etude d'un contrat sur Mazères-sur-Salat**

Le 12 septembre 2018, la cellule animation Natura 'Salat' avait passé la journée sur le terrain sur la commune de Mazères-sur-Salat. La journée a été divisée en 2, le matin : une visite des 2 sites a été proposée aux techniciens pour évaluer la faisabilité et avoir l'avis des uns et des autres sur les projets. L'après-midi, la DDT31, en tant que service instructeur des dossiers de contrats, est venue se rendre compte sur le terrain des 2 propositions.

Deux secteurs étaient étudiés :

- Le premier, en rive gauche du Salat de la station de pompage jusqu'à l'ancienne station d'épuration, secteur très envahi par les espèces végétales exotiques et pauvre en ripisylve. La Mairie souhaite renaturaliser ce secteur et faire un sentier de balade et de découverte (Illustration 42) ;





*Illustration 42. Sortie terrain à Mazères-sur Salat - secteur 1 (MIGADO ©)*

- Le second se situe au niveau de l'île vers le moulin de Suderie. Sur ce secteur, il y a également une forte invasion d'espèces végétales exotiques et la ripisylve est pauvre. Le fait d'être sur une île implique de fortes contraintes techniques pour la lutte contre les invasives (Illustration 43).



*Illustration 43. Sortie terrain à Mazères-sur-Salat - secteur 2 (MIGADO ©)*

Le compte-rendu de cette journée est joint en annexe XX.

Le 18 décembre 2018, nous avons organisé une réunion d'échanges au sein de la cellule animation sur le projet de lutte contre les invasives et la restauration de la ripisylve sur le secteur Peggy GUERIN du SSV ex-SYCOSERP, avait rencontré l'entreprise LUCANE, accompagnée par Equo Vivo pour le traitement des invasives. Peggy GUERIN avait également échangé avec le Maire pour l'acquisition des parcelles et leur implication financière dans le projet. Le compte-rendu est joint en annexe XXI. En suivant, le chiffrage des travaux par les 2 entreprises citées plus haut pour la gestion des invasives avait été fait et s'élevait à 470 406 € sur l'ensemble du secteur (contrat Natura 2000 et partie financée par la Mairie). Ce coût étant exorbitant, d'autres possibilités techniques ont été étudiées par Peggy GUERIN (pâturage de la zone, nouveau devis...).

Une réunion sur la mise en œuvre de la contractualisation a également été organisée le 12 décembre 2019 pour étudier les différentes pistes d'actions possibles sur le territoire sans tout focaliser sur la commune de Mazères car le dossier était, à ce moment, à l'arrêt. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXII.

Depuis, faisant suite à la crue des 9 et 10 janvier 2022, une visite a de nouveau eu lieu avec l'adjoint au maire pour constater les dégâts qui ont été importants avec beaucoup d'érosion mais aussi par endroits un apport d'alluvions assez conséquent (illustration 44). Malgré cela, la commune est toujours intéressée pour monter un contrat de restauration et a entre-temps acquis les parcelles.



*Illustration 44. Dégâts post-crue de janvier 2022 - secteur 1 (SSV ©)*

Nous n'avons pas travaillé ce dossier durant l'animation 2022, car nous attendons le nouvel appel à projets 2023 proposé par la Région Occitanie.

### 2.1.2 Etude d'autres secteurs potentiels pour une contractualisation

Des secteurs avec une ripisylve peu développée ou absente ont été diagnostiqués et quelques contacts ont été pris par le SSV selon le parcellaire, considéré comme plus ou moins facilitateur selon son statut public ou privé.

En septembre 2019, un secteur situé à Prat-Bonrepaux et Lacave (09) a été envisagé (en parallèle du dossier « Des ailes et des haies » conduit par l'ANA-CEN Ariège) : la rive gauche appartient à un privé qui exploite et fait exploiter ses parcelles (pâturage bovin et équin). Contacté, ce dernier n'a pas souhaité bénéficier d'un contrat, le jugeant trop contraignant.

En rive droite, il s'agit d'un parcellaire public appartenant à la commune de Lacave (illustration 45) et les élus se sont avérés très favorables à une restauration du linéaire, dont une partie est pâturée. Un contact a été pris fin 2019 et une rencontre n'a eu lieu en mairie et sur le terrain qu'en février 2021 (retard en 2020 élections municipales/COVID19) et c'est finalement par le biais du Plan de relance « biodiversité » de l'Etat que ce projet a été de nouveau envisagé. Le dossier déposé par le SSV en mars 2021 proposant plusieurs secteurs à restaurer dont celui de Lacave n'a pas été retenu dans ce cadre mais doit bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie. Ce secteur ne sera donc pas traité via des contrats Natura 2000.



*Illustration 45. Rive droite du Salat à Lacave sur des parcelles communales (SSV ©)*



En novembre 2020, un secteur sur la commune de His (31) en rive gauche a été envisagé avec des parcelles appartenant à la commune (illustration 46), précédées de celles que le Maire possède personnellement. Les conditions et perspectives d'un contrat arrivant en fin de programmation en 2022 n'ont pas convaincu le Maire de passer à l'acte en 2021, mais cette piste n'est pas fermée pour une programmation ultérieure à partir de 2023.



*Illustration 46. Rive gauche du Salat à His sur des parcelles communales et privées du Maire (SSV ©)*

Fin décembre 2021, un secteur ayant subi la crue du 10 décembre a été diagnostiqué comme pouvant être intéressant car il comporte d'importantes zones d'érosion et du linéaire nu sur quelques centaines de mètres (illustration 47). Avec la crue de janvier 2022, ce secteur a encore été plus impacté avec un recul de berge important laissant les derniers arbres dans le lit. Le propriétaire s'est retourné vers le gestionnaire de la microcentrale de la Bastide-du-Salat situé en amont immédiat, qui avait mené des travaux provoquant une rehausse du terrain naturel entre son canal et le Salat et une probable aggravation de la crue. Ce litige a été réglé en octobre 2022 notamment avec une compensation en plantations sur le haut de berge après talutage. Ces dernières n'étant pas très denses, un contrat pourrait venir compléter cette restauration de berge.



*Illustration 47. Rive gauche du Salat à Castagnède sur des parcelles privées, avant et après la crue de janvier 2022 (SSV ©)*

En parallèle en 2020 et 2021, des secteurs avec du parcellaire public (communes, communautés de communes, conseils départementaux, etc.) ont été visités comme pouvant constituer des linéaires potentiels à restaurer. Côté ariégeois, il s'agit de linéaires sur les communes de Caumont, Prat-Bonrepaux et Mercenac, dont certains ont donc été intégrés dans le dossier du plan de relance 2021 mais les autres pourraient constituer des dossiers à contractualiser ; côté haut-garonnais, ont été visités des linéaires sur les communes de la Bastide-du-Salat, Mane,



Mazères-sur-Salat, Touille et Salies-du-Salat. Depuis, ce dernier linéaire est l'objet de mesures compensatoires visées par le projet de déviation de Mane mené par le département haut-garonnais et ne pourra donc plus être traité via un contrat Natura 2000.

Pour tous ces secteurs, aucun contact n'a encore été pris mais c'est un objectif pour établir des projets en 2023, dans le cadre du nouvel appel à projets.

## **2.2 Information, sensibilisation : le Mois Natura 2000**

Durant l'année 2021, il a été décidé, avec le SMEAG et l'ensemble des partenaires, de porter des actions de ramassage de déchets, de plantations ou d'arrachage d'invasives dans le cadre du « Mois Natura 2000 » en Occitanie. Ces journées ont été l'occasion de présenter le réseau Natura 2000 et de parler de la biodiversité locale.

Le mois Natura 2000 pour l'année 2022 s'est tenu du 15 octobre au 20 novembre 2022.

Le long de la rivière Salat, à Seix, la cellule animation a proposé une après-midi de découverte de la loutre et du desman des Pyrénées, le samedi 19 novembre 2022 (affiche en annexe XXIII, illustration 48).

La météo clémente nous a permis de proposer une balade en bordure de Salat juste en amont de Seix, à un public familial composé de 13 personnes dont 6 enfants. Cette sortie sur le terrain avait pour objectif de présenter l'habitat et l'écologie de ces 2 espèces emblématiques ; en présence du spécialiste de l'ANA-CEN Ariège, du Syndicat de rivière (SSV) et de MIGADO. Malheureusement, les conditions climatiques des heures et jours précédents la sortie ne nous ont pas permis de découvrir les indices de présence de ces espèces. Ces indices de présence sont généralement les crottes appelées épreintes pour la loutre et plus rarement les empreintes. Toutefois, nous avons eu la chance de pouvoir observer un cincle plongeur, oiseau brun et blanc qui se nourrit de petits invertébrés aquatiques.

A la suite de la visite de terrain, la Mairie de Seix nous a mis à disposition la salle du Conseil nous permettant de proposer aux participants une présentation des espèces aquatiques présentes sur le Salat suivie de la projection du film « Secrets de rivière ».

Afin de clôturer la journée par un moment convivial, un goûter a été offert aux participants.



*Illustration 48. Mois Natura 2000 sur le Salat en 2022*

# ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES ‘RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT’

---

## 1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes (la hiérarchisation des actions est indiquée selon le nombre d'étoiles (de 1 à 3 : de la moins à la plus prioritaire) figurant à droite du titre de l'action (\*)) :

- Travaux en rivière\*\*\*. Création d'un groupe de travail sur des thématiques récurrentes réalisées dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien des syndicats comme la gestion des atterrissements à l'échelle du grand site.
- Contribuer à l'évaluation des DOCOBs. Cette action devait s'inscrire dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du premier cycle d'animation et du début du deuxième cycle d'animation. Les travaux ont permis jusqu'à présent de lister les lacunes et les besoins en terme d'actualisation des connaissances et de reprendre les périmètres des 3 entités dans une démarche d'ajustement. Les travaux qui seront réalisés en 2022 permettront de proposer des actions d'amélioration des connaissances et du suivi scientifique aux structures animatrices territoriales et au SMEAG. La fin de l'évaluation des 3 DOCOBs devra être réalisée à la fin de l'année 2022 pour envisager dès 2023 l'actualisation ou la révision de ces documents.
- Communication, sensibilisation et information.

Cette partie concerne les réponses à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse), la participation à des manifestations ou réunions sur le territoire et la participation à la vie du réseau Natura 2000 (réunions opérateurs/animateurs Natura 2000 en Occitanie, Réunions départementales des opérateurs Natura 2000, DRAAF). Il s'agit également de participer à un groupe de travail sur la communication à l'échelle du grand site pour avoir une communication cohérente.

Site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : actualisation du site hébergé par l'OFB.

Bulletin Infosite « Ariège, Hers et Salat ». Cette action s'inscrit dans la conception et la diffusion d'un bulletin portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année sur les 3 sites. Il s'agit d'une partie de l'infosite général diffusé à l'échelle du grand site.

Jeudis Natura 2000. Un rendez-vous avec la biodiversité de la Garonne et de ses affluents, mis en place à partir de décembre 2020, sous forme dématérialisée (site internet Natura dédié et réseaux sociaux des partenaires) qui paraîtrait le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.

Mois Natura 2000. L'idée est de faire connaître le réseau Natura 2000, sa richesse et nous imaginons des moments conviviaux avec le grand public à l'automne (septembre / octobre) qui pourraient prendre diverses formes : projection de film suivie d'une discussion, balade naturaliste pour découvrir un habitat naturel, un habitat d'espèce, des réalisations faites dans le cadre d'un contrat Natura, café philo...



- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Cette partie concerne la participation aux réunions des comités territoriaux, au comité de pilotage plénier, aux groupes de travail techniques, à des réunions avec le SMEAG et/ou les animateurs territoriaux, à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

SIN2 : Mise à jour des informations dans l'outil de Suivi des Documents d'Objectifs (suite SUDOCO).

Rapport d'activités : rédaction d'un bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat ».

- Mise à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

Contribution à la mise à jour du DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques dont il a connaissance.

## 2 Réalisations durant l'animation 2022

### 2.1 Travaux en rivière

Dans le cadre de l'animation des entités 'rivières Ariège, Hers vif et Salat', et suite à la première année d'animation, il ressortait le besoin d'échanger sur la thématique des travaux en rivière. Il avait été proposé, dans la note technique d'animation, la création d'un groupe de travail à l'échelle du grand site sur des thématiques récurrentes réalisées par les syndicats de rivière dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien de berges comme la gestion des atterrissements. Plus globalement, il est envisagé de travailler sur la thématique de la gestion du transport solide. Une note a été produite par la cellule animation, elle est jointe en annexe XXIV. Elle servira de base pour la mise en place de ce groupe de travail, qui ne s'est pas encore réuni.

### 2.2 Contribuer à l'évaluation des DOCOBS

Lors de l'animation 2019, nous avons travaillé sur l'évaluation des DOCOBS et ce travail comportait plusieurs parties :

- un travail sur les périmètres ;
- un travail sur les habitats naturels avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- un travail sur la mise en œuvre de l'animation passée ;
- un rapport d'évaluation.

#### Le périmètre

Lors de l'élaboration des DOCOBS, le périmètre initial ne correspondant pas aux lits des cours d'eau et au haut des berges, les inventaires naturalistes ont été réalisés sur une zone plus large autour du cours d'eau. Il a donc fallu retravailler le périmètre dans un souci d'ajustement et non de modification ; c'est pourquoi un certain nombre d'habitats cartographiés n'ont pas été pris en compte.

Le périmètre du site avait été retracé à la fin de l'année 2010 afin de recalculer le trait sur le lit mineur du cours d'eau. En effet, la digitalisation du périmètre initial avait été réalisée au 1/100 000 par la DREAL dans les années 1990. Lorsque ce périmètre était retranscrit au 1/5 000, de nombreuses imprécisions pouvaient être relevées : le trait passait au milieu du cours

d'eau ou le périmètre était décalé par rapport au cours d'eau et passait au milieu des champs jouxtant le cours d'eau. C'est pourquoi, un ajustement du trait du périmètre avait été nécessaire : il avait été recalé au lit mineur des cours d'eau en remplaçant le trait au niveau du haut des berges. L'exercice a été refait lors de l'animation 2019, en s'appuyant sur des photographies aériennes plus récentes et sur le fonds de carte 'Open Street Map' afin de ne pas prendre en compte des routes, des champs, des constructions... 2 tracés ont été effectués, un premier permettant de replacer le trait au bon endroit dans une logique d'ajustement du périmètre.

Un deuxième tracé a été réalisé en prenant en compte, de façon très ponctuelle, des habitats ou des zones inondées proches du lit qui méritent un intérêt particulier, ce qui a conduit à étirer localement le périmètre au-delà des limites du lit mineur, ceci dans une logique de modification du périmètre pour l'Ariège et l'Hers vif.

### **Les habitats naturels**

Un travail avait été mené avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour faire le bilan des habitats naturels recensés dans les DOCOBs et leur cohérence par rapport aux connaissances actuelles et aux données récoltées par le Conservatoire Botanique depuis les inventaires réalisés.

### **La mise en œuvre de l'animation**

Pour chaque DOCOB, l'ensemble des actions et de leur réalisation a été évaluée selon la grille de l'ATEN.

Durant l'animation 2020, nous avons travaillé spécifiquement sur le site du Salat avec l'équipe d'animation dédiée. Lors de la réunion du 24 juillet 2020, en présence du SYCOSERP et de la cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage, nous avons balayé le DOCOB et ses fiches actions pour déterminer ce qui relevait de Natura d'un côté et du plan de gestion du syndicat, de l'autre.

Lors de l'animation 2021, nous avons retravaillé avec les services de l'Etat sur leur note produite début 2020 lors d'une réunion de COTECH. En 2021, la priorité a été donnée à l'ajustement des périmètres. Les couches SIG des périmètres Ariège, Hers et Salat ont été reprises en mode « ajustement » ; c'est-à-dire que le trait a été recalé en haut de berge pour le lit mineur et autour des habitats pour le lit majeur (Hers).

Lors de l'animation 2022, nous avons retravaillé le rapport d'évaluation selon les préconisations des services de l'Etat.

## **2.3 Communication, sensibilisation et information**

Dans le cadre de l'animation 2020, nous avons convenu de travailler sur le « mois Natura 2000 ». Une réunion spécifique s'est tenue le 16 septembre 2020 avec l'ensemble des animateurs. Il avait été acté la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public entre novembre 2020 et mars 2021. Le 24 novembre 2020, une nouvelle réunion d'informations s'est tenue pour discuter de la suite à donner de ce volet communication en raison du contexte sanitaire. Il a été acté la transformation du mois Natura 2000 en une action plus ponctuelle : « **Les jeudis Natura 2000** », sous forme dématérialisée (site internet Natura dédié et réseaux sociaux des partenaires) qui paraîtrait le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois dans un premier temps à partir de décembre 2020 jusqu'à mars 2021.

Pour la première édition, celle du mois de décembre 2020, Anne SOULARD a été sollicitée pour produire une communication spécifique sur le saumon atlantique. Un quizz de 10 questions à choix multiples a été réalisé sur 2 niveaux : niveau débutant et niveau expert.

En 2021, la cellule animation rivières Ariège, Hers et Salat a contribué à l'édition du mois de janvier 2021, nous avons rédigé un article sur l'opération de nettoyage des berges menée sur le Salat en 2018 et transmis un petit film réalisé lors de cette journée, par la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques ; également à celle d'avril sur les espèces végétales invasives ; d'août sur la ripisylve, et novembre sur le saumon atlantique.

Durant *l'animation 2022*, la cellule animation a travaillé sur les éditions des jeudis Natura 2000 suivantes :

- Sur la thématique des herbiers à renoncules aquatiques sur l'édition d'avril 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié [n°17 - Avril 2022 | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste \(n2000.fr\)](http://n2000.fr) ;
- Sur la thématique des mesures agro-environnementales pour l'édition du mois de juin 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié : [n°19 - Juin 2022 | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste \(n2000.fr\)](http://n2000.fr) ;
- Sur la thématique de la lamproie marine pour l'édition du mois de juillet 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié : [n°20 - La lamproie marine | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste \(n2000.fr\)](http://n2000.fr) ;
- Sur le desman des Pyrénées pour l'édition d'octobre 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié : [n°23- Des nouvelles toutes fraîches du desman, symbole des cours d'eau pyrénéens ! | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste \(n2000.fr\)](http://n2000.fr) ,
- Sur l'esturgeon européen pour l'édition du mois de novembre 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié : [n°24 - Novembre 2022 - SMEAG](http://n2000.fr) ;
- Sur le mois Natura 2000 dans le cadre de l'édition de décembre 2022. Les éléments peuvent être retrouvés sur le site Natura 2000 dédié [n°25 - Retour sur le Mois Natura 2000 | Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste \(n2000.fr\)](http://n2000.fr).

La cellule animation a également contribué à l'alimentation du site internet dédié au site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> qui se fait maintenant en partenariat avec le SMEAG, suite à la création des droits d'utilisateurs. Il a fallu remettre à jour un certain nombre de liens qui étaient corrompus.

#### **2.4 Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site**

Participation aux groupes de travail techniques avec les partenaires :

- Comité technique (COTECH) le 28 septembre 2022 et le 7 décembre 2022 ;
- Réunion de travail sur les futurs PAEC : le 24 mai 2022.

Participation à la réunion annuelle des animateurs Natura 2000 en Occitanie les 1 et 2 décembre 2022 à Burlats (81).

Nous avons participé à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

Après avoir été formée à l'utilisation de l'outil SUDOCO en 2011, Anne SOULARD (Association MIGADO) a été formée le 28 novembre 2017 à SIN 2.

La rédaction du bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat » concerne ce rapport technique.

Concernant la participation à la vie du réseau Natura 2000 en Occitanie, Anne SOULARD est membre du conseil d'administration de l'association Natura 2000 en Occitanie. A ce titre, elle



a participé à des échanges de mail durant l'animation 2022 et à l'assemblée générale du 11 mars 2022.



## EVALUATION DES INCIDENCES

---

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues :

### Ariège

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Janvier 2022	SYMAR VA	Demande d'informations pour savoir si besoin d'étude d'incidences pour travaux d'arasement de murets en RD à Albiès	Transmission du formulaire et des informations sur les HN et H d'espèces mail
Janvier 2022	DDT 31	Sentier bordure d'Ariège commune de Grépiac	Transmission d'informations sur les HN et espèces
Mars 2022	BIOTOPE	Demande d'infos par rapport aux points d'accumulation du Tour de France 2022	Réponse mail sur enjeux et recommandations

### Salat

Il n'y a pas eu de contact sur cette thématique concernant cette entité.



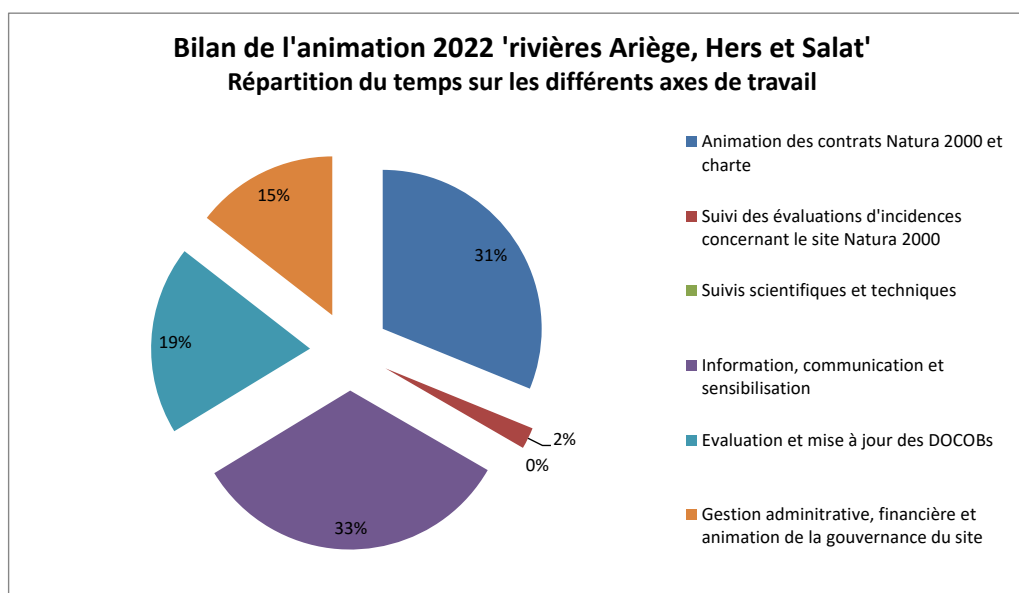
## Hers

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Lieu ou zone concerné</b>	<b>Eléments fournis</b>
<b>Mars 2022</b>	BIOTOPE	Demande d'infos par rapport aux points d'accumulation du Tour de France 2022	Réponse mail sur enjeux et recommandations

## BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions d'animation menées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 sont globalement en adéquation avec le programme prévisionnel. Le principal axe de travail reste le suivi, la signature et la prospection de nouveaux contrats (incluant l'animation des contrats agricoles sur l'Hers), vient ensuite le volet sur l'information et la sensibilisation, puis l'évaluation des DOCOBs.

L'illustration 49 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

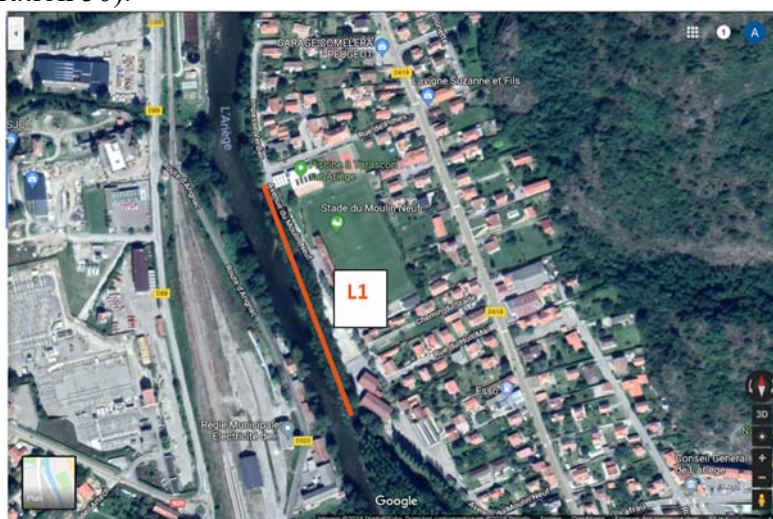


*Illustration 49. Répartition du temps de l'animation 2022 sur les différents axes de travail.*

### **Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Ariège' à la fin de l'animation 2022**

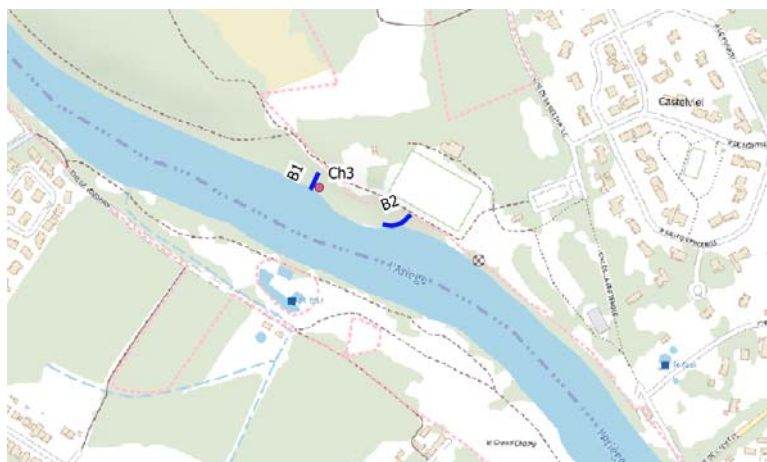
Sur l'Ariège, la contractualisation concerne :

- le contrat de restauration de la ripisylve signé avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège (Illustration 50).



*Illustration 50. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur Tarascon*

- le contrat de mise en défens sur la RNR Garonne-Ariège (illustrations 51 à 55).  
Les travaux concernaient la pose de chicanes qui sont donc représentées de cette manière ● et l'installation de barrières/clôtures, représentées ainsi : ■



**Illustration 51. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Lacroix-Falgarde**

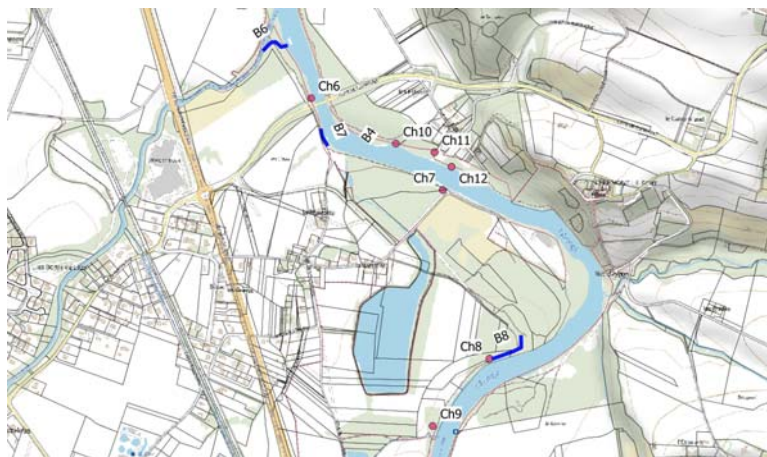


**Illustration 52. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Pins-Justaret**



**Illustration 53. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Labarthe-sur-Lèze**





*Illustration 54. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Clermont-le-Fort*

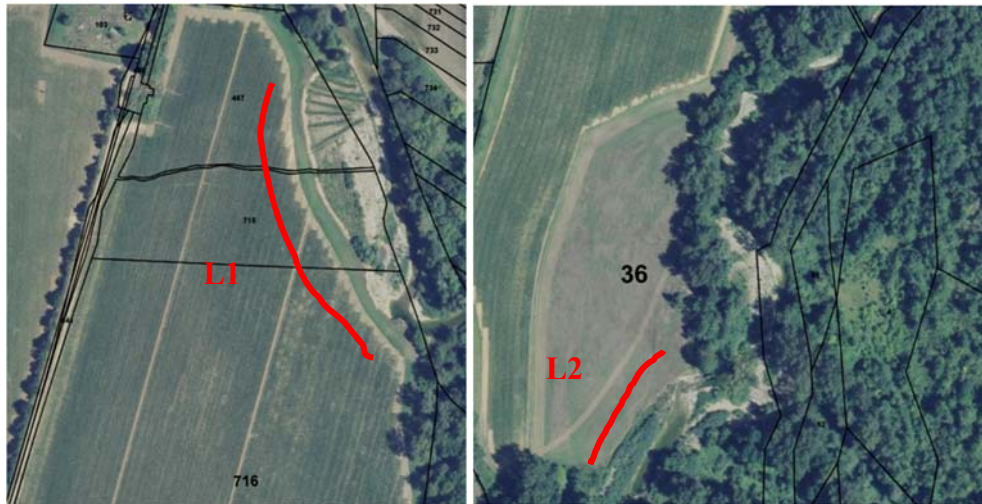


*Illustration 55. Représentation des éléments du contrat de mise en défens sur Le-Vernet*

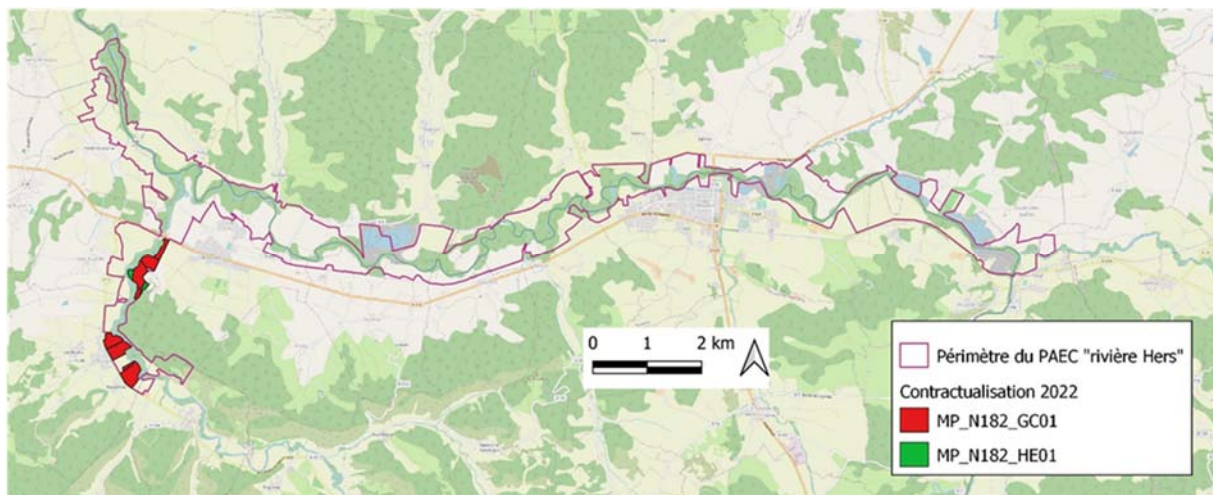
**Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Hers' à la fin de l'animation 2022**

Sur l'Hers, les contractualisations concernent :

- les travaux de mise en œuvre d'un contrat de restauration de la ripisylve (Illustration 56) ;
- des contrats agricoles (mesures agro-environnementales). Le bilan de la campagne de contractualisation de l'année 2022 est représenté sur l'illustration 57.



*Illustration 56. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre*



*Illustration 57. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2022*

### **Perspectives Animation 2023 (janvier– décembre 2023)**

#### **❖ Rivière Ariège**

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu d’accompagner le suivi scientifique sur les anciens contrats forestiers du SICOVAL (Ramiers de Lacroix-Falgarde et Clermont le Fort) et du Bois de Notre Dame, d’accompagner les travaux sur le contrat de Tarascon-sur-Ariège sur de restauration de ripisylve, avec entre autres, la pose d’un panneau informatif. Il y a également deux projets de contrat sur Brassacou (Pamiers), une piste de contrat sur le maintien d’arbres sénescents dans la ripisylve de l’Ariège et une piste également de contrat de restauration de la ripisylve sur un secteur amont de Tarascon-sur-Ariège qui seront à affiner pour un dépôt en 2023 et 2024.

#### **❖ Rivière Hers**

Les travaux de restauration de la ripisylve sur le contrat validé sur le Douctouyre se poursuivront en 2023.

Des projets de contrats sur de la restauration de ripisylve, le maintien d’arbres sénescents, ou sur du débardage alternatif sont en cours et pourront émerger pour 2023 et 2024.

Concernant le volet agricole, il est prévu de faire un accompagnement des anciens contractants et de permettre la contractualisation en 2023 sur le nouveau PAEC déposé.

❖ **Rivière Salat**

Il est prévu d'avancer sur les anciennes pistes de contrats et sur de nouvelles opportunités.

❖ **Animation commune sites ariégeois**

La future animation permettra de travailler et de finaliser l'évaluation des DOCOBs.

Il est proposé également de reconduire le Mois Natura 2000. L'idée est de faire connaître le réseau Natura 2000, sa richesse et nous imaginons des moments conviviaux avec le grand public à l'automne (septembre / octobre) qui pourraient prendre diverses formes : projection de film suivie d'une discussion, balade naturaliste pour découvrir un habitat naturel, un habitat d'espèce, des réalisations faites dans le cadre d'un contrat Natura, café philo...

En fonction des opportunités, il est également envisagé de proposer des animations auprès d'un public scolaire. Il avait été imaginé la mise en œuvre d'une action de sensibilisation auprès des scolaires ou d'un jeune public sur la thématique des déchets, suite à la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et ses berges en 2017/2018 et sur l'Hers et le Salat en 2019.

Un groupe de travail sur la gestion des atterrissements est proposé.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation du grand site de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie ; pour notre part, nous contribuerons à communiquer sur l'actualité des sites 'rivières Ariège, Hers et Salat' pour l'animation 2023. Une participation est également prévue sur les publications liées aux « Jeudis Natura 2000 ».



## BIBLIOGRAPHIE

---

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Document d'objectifs** de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

**Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA)**, 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

**Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA)**, 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

**SOULARD A. & YOTTE A.** 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

**SOULARD A. & YOTTE A.** 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A.** 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A.** 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

**SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A.** 2011. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A.** 2012. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2013. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 83 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2014. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 68 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2015. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2016. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 42 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2017. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 40 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A.** 2018. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

**SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., GUERIN P., LACAZE V., ORUS-DULAC Karine, PAULY F., SIMON P. & YOTTE A.** 2018. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 46 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD M., BROUSSEAU C., CLUZET C., DUCASSE F., DOMENC G., LACAZE V., ORUS-DULAC K., PASQUIER C., PAULY F. & YOTTE A.** 2020. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

**SOULARD A., BEAUJARD. M, BERTHELOT M. BROUSSEAU C., CLUZET C., DUCASSE F., DOMENC G., LACAZE V., PASQUIER C., PAULY F. & YOTTE A.** 2021. Animation Rivières Ariège, Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 61 p + annexes.

### **Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000**

**ANA,** 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

**ANA,** 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

**ANA,** 2017. Suivi par pièges photographiques de la Loutre d'Europe. Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre, 18 p.

**ANTEA,** 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

**ECOGEA,** 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

**IDEaux,** 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

**IRIS CONSULTANTS,** 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

## ANNEXES

---

### Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

#### Entretien et restauration des éléments fixes

**Annexe I** : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 13/09/2018

**Annexe II** : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 19/03/2019

**Annexe III** : Arrêté préfectoral du contrat de restauration de la ripisylve sur Tarascon-sur-Ariège

**Annexe IV** : Article de presse sur les travaux de Tarascon-sur-Ariège du 15/08/2020

**Annexe V** : Article de presse sur les travaux de Tarascon-sur-Ariège du 03/03/2021

**Annexe VI** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 19/09/2019

**Annexe VII** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 09/07/2020

**Annexe VIII** : Compte-rendu de la visite de terrain avec les propriétaires de Brassacou du 16/10/2020

**Annexe IX** : Arrêté préfectoral du contrat de mise en défens sur la RNR Garonne-Ariège

**Annexe X** : Note technique sur le bilan des opérations menées dans le cadre du contrat forestier de mise en défens sur les rives de l'Ariège (31) en 2021

#### Suivis scientifiques

**Annexe XI** : suivis scientifiques à Auterive entre 2012 et 2019

#### Communication

**Annexe XII** : Affiche de l'opération de nettoyage des berges de l'Ariège à Pamiers du 05/03/2022

**Annexe XIII** : Compilation des articles de presse liés à l'opération de nettoyage des berges de l'Ariège à Pamiers du 05/03/2022

**Annexe XIV** : Affiche du Mois Natura 2000 au centre de loisirs Louis SOUILLES d'Auterive du 19 octobre 2022

### Liste des annexes relatives à la rivière Hers

#### Entretien et restauration des éléments fixes



**Annexe XV** :: Compte-rendu de la visite de terrain sur le Douctouyre du 09/07/2020

**Annexe XVI** : Compte-rendu de la visite de terrain sur le Douctouyre du 25/09/2020

**Annexe XVII** : Compte-rendu de la visite de terrain sur le Douctouyre du 11/06/2021

**Annexe XVIII** : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Vals du 25/03/2019

### **Liste des annexes relatives à la rivière Salat**

**Annexe XIX** : Compte-rendu de la réunion de coordination de la cellule animation « Rivière Salat » du 05/04/2022

#### *Entretien et restauration des éléments fixes*

**Annexe XX** : Compte-rendu de la réunion du 12/09/2018

**Annexe XXI** : Compte-rendu de la réunion du 18/12/2018

**Annexe XXII** : Compte-rendu de la réunion du 12/12/2019

#### *Communication*

**Annexe XXIII** : Affiche du Mois Natura 2000 pour l'opération de sensibilisation sur la loutre d'Europe et le Desman des Pyrénées du 19/11/2022

### **Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)**

**Annexe XXIV**: Note sur la création d'un groupe de travail sur la gestion du transport solide